

Rapport d'orientations budgétaires

2021



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	5
I. UN BUDGET 2021 QUI S'AJUSTE A LA CRISE	5
A. <i>Une crise économique d'une ampleur sans précédent</i>	5
B. <i>Une mobilisation européenne d'urgence</i>	6
C. <i>Un plan de relance qui vise à redresser l'économie en deux ans</i>	6
D. <i>Un retour à l'équilibre sur le long terme du budget de la sécurité sociale</i>	8
II. UNE CRISE QUI FRAGILISE LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	9
A. <i>Une crise absorbée grâce à une situation financière saine</i>	9
B. <i>Une compensation des recettes partielle et non-pérenne</i>	10
C. <i>Des décisions fiscales sans concertation réelle des élus</i>	11
1) <i>La baisse de la contribution économique territoriale</i>	11
2) <i>Un contrôle renforcé des marges de manœuvre des collectivités par l'Etat</i>	11
D. <i>Des collectivités territoriales qui se montrent prudente pour investir</i>	12
E. <i>Le risque d'une relance de la contribution des collectivités territoriales pour combler la dette</i>	13
III. UNE SITUATION FINANCIERE INCERTAINE POUR PLAINE COMMUNE	13
PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS MUNICIPALES POUR 2021	14
I. SORTIR D'UN SYSTEME EDUCATIF QUI REPRODUIT LES INEGALITES	16
II. EXIGER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE UTILE AUX COURNEUVIEN.NE.S	18
III. AFFIRMER L'ACCES AUX DROITS ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE	20
IV. AMENAGER UNE VILLE VIVANTE, ECOLOGIQUE ET POPULAIRE	21
V. IMAGINER UNE VILLE CREATIVE, TREMLIN DE L'EPANOUISSEMENT DE TOUTES ET TOUS	24
VI. PORTER NOTRE « VILLE MONDE » AVEC FIERTE	24
VII. VIVRE MIEUX DANS L'ESPACE PUBLIC	26
VIII. PARTAGER LES POUVOIRS DE FAIRE ET DE DECIDER	26
PARTIE 3 : LES RESSOURCES MOBILISEES	29
I. UNE PROSPECTIVE BUDGETAIRE ELABOREE DANS UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN	29
II. LES RESSOURCES FINANCIERES	29
A. <i>La prospective budgétaire</i>	29
1) <i>Les recettes</i>	29
2) <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	34
B. <i>Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)</i>	34
1) <i>Les projets structurants 2021</i>	34
2) <i>Le financement des investissements</i>	34
III. LES RESSOURCES HUMAINES	36
A. <i>Les effectifs</i>	36
B. <i>Les dépenses prévisionnelles 2021</i>	40
1) <i>Les dépenses 2020</i>	40
2) <i>Les dépenses prévisionnelles 2021</i>	41
C. <i>Les avantages en nature</i>	41
1) <i>Les frais de transport</i>	42
42	
2) <i>La protection sociale du personnel</i>	42

3) L'aide au CASC et aux organisations syndicales	43
4) Le temps de travail	43
CONCLUSION	45
ANNEXE.....	46
RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES - HOMMES	46
I. ORIENTATIONS ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE POUR PROMOUVOIR L'EGALITE FEMMES-HOMMES.....	46
II. EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL.....	56

Préambule



L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) impose des obligations relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

En effet, l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Dès lors, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire. Ce rapport doit donner lieu à débat et doit être acté par une délibération spécifique. Par ailleurs, dans les communes de plus de 10 000 habitant-e-s, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.

Ainsi, ce rapport permet aux membres du conseil municipal d'être informé-e-s sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il vise à être un outil de prospective en permettant à l'ensemble des élu-e-s de s'interroger sur la capacité réelle de la commune à financer les décisions prises, à évaluer les perspectives économiques locales, nationales et même européennes qui vont impacter fortement les moyens financiers de la ville.

Enfin, ce rapport joue un rôle important en direction des habitant-e-s et des partenaires institutionnels car il doit être transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Partie 1 : Le contexte économique national

I. Un budget 2021 qui s'ajuste à la crise

La crise sanitaire liée au COVID-19 est venue bouleverser le budget 2020 et la trajectoire des finances publiques puisqu'entre mars et décembre 2020, le Parlement a adopté, en urgence, quatre lois de finances rectificatives qui ont eu pour objectif de prendre des mesures économiques et sociales pour faire face à la crise.

Cependant, les mesures adoptées n'étant pas suffisantes, le gouvernement a décidé de déployer un plan de relance de l'économie baptisé « France Relance » d'un montant de 100 Mds€. A travers ce plan, il s'agit pour le gouvernement de limiter l'ampleur de la récession en restaurant la confiance des acteurs privés, des ménages et des entreprises.

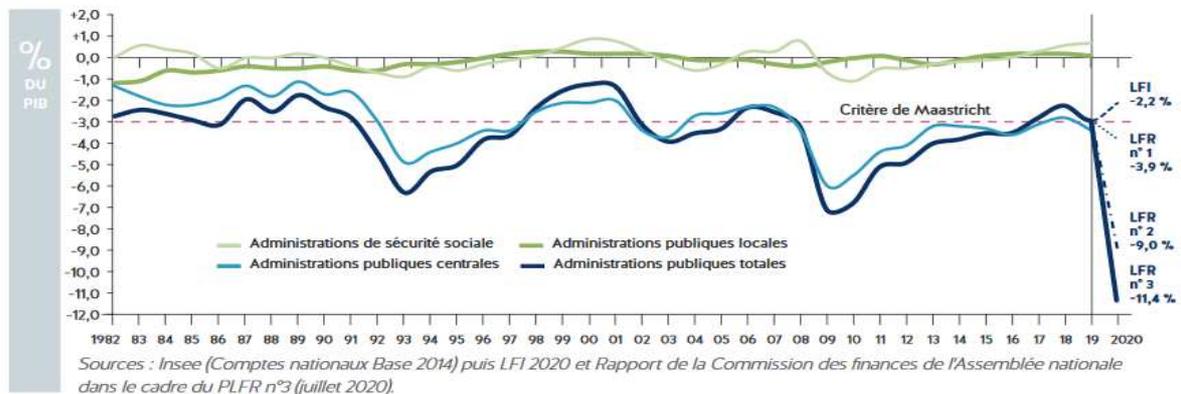
A. Une crise économique d'une ampleur sans précédent

À la suite de la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai puis dans une moindre mesure entre octobre 2020 et janvier 2021. Ainsi, selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35% de la normale durant le premier confinement.

Pour faire face aux impacts de cette crise sanitaire, le Parlement a adopté quatre lois de finances rectificatives pour 2020 visant notamment à préserver les entreprises et diminuer l'impact social de la crise économique. Dans ce contexte, les prévisions budgétaires ont été globalement dégradées.

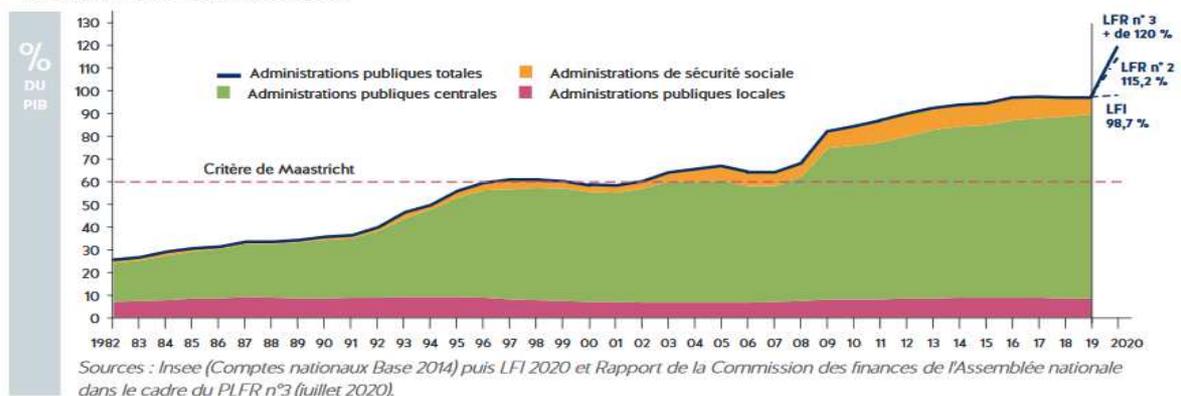
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Selon l'INSEE, les retombées de la crise sanitaire et économique sont massives sur le marché de l'emploi car le taux de chômage s'établirait autour de 9,5%" de la population active fin 2020. Dans ce contexte, l'UNEDIC aurait indemnisé 420 000 demandeurs d'emplois supplémentaires fin 2020 par rapport à fin 2019, du fait de la destruction de 670.000 emplois salariés.

Aussi, en tentant de relancer l'économie, le gouvernement espère pouvoir atténuer les effets négatifs de cette récession, notamment sur le niveau de chômage et le pouvoir d'achat des ménages.

B. Une mobilisation européenne d'urgence

Dès avril 2020, l'Union européenne a mis en place des dispositifs pour permettre de déroger aux règles d'utilisation des fonds européens afin de financer des actions en réponse à la crise sanitaire de la covid-19. Ces dérogations ont permis aux Etats-membres de flécher leurs fonds européens restants sur 2014-2020 vers des dépenses de santé et de soutien aux entreprises.

En effet, le recours aux fonds européens (FEDER, FSE, FEAMP) est encadré par des règlements européens, valables pour tous les Etats membres, qui indiquent les axes d'intervention de ces financements. La santé n'étant pas une compétence de l'Union Européenne (si ce n'est dans le cadre du développement régional), la modification de ces règlements a permis par exemple des dépenses d'équipements de protection individuelle (ex : achats de masques notamment par les régions pour équiper les citoyens) mais aussi le développement des aides à la trésorerie des PME de secteurs touchés par la crise (par l'intermédiaire des prêts rebonds avec bpiFrance), des actions pour l'enseignement à distance ou d'acquisition d'outils numériques pour combattre la fracture numérique et des mesures d'accompagnements de sortie de confinement pour les personnes vulnérables.

Pour atténuer les effets socio-économiques de l'épidémie, l'Union Européenne a aussi pris plusieurs mesures pour coordonner ses efforts en matière de santé publique et de protection des populations (disposer de matériel médical en commun avec la création de la première réserve commune de matériel médical et la passation de marchés publics communs pour l'achat d'équipements de protection individuelle, développer les capacités de production, soutenir la recherche d'un vaccin contre la Covid-19, répondre à la crise en réaffectant 37 Md€ du budget de l'UE au titre de la politique de cohésion, suspendre le « Pacte de stabilité » pour permettre aux États membres de déroger aux règles budgétaires face à la pandémie.

Par ailleurs, dès le début de la crise, la France et l'Allemagne ont proposé une initiative commune pour la relance européenne en 19 mesures pour que l'Europe puisse « en sortir plus forte ». Parmi ces mesures, figurait un fonds de relance européen pour la solidarité et la croissance. Après négociation, le 21 juillet 2020, le Conseil européen s'est accordé sur un plan de relance d'un montant global de 750 Md€, dont 390 Md€ de subventions. Par cet accord, le principe d'un endettement commun au nom de l'ensemble des États membres est acté pour la première fois. Il s'agit d'un tournant inédit pour la construction européenne et d'un signal fort de solidarité.

Pour la France, l'aide octroyée représente 40 Md€ qui contribueront au financement du plan de relance national dont 650 M€ sur les 37 Md€ du budget de l'UE au titre de la politique de cohésion.

A ces mesures s'ajoute l'exceptionnel « programme d'achat urgence pandémie » de la Banque centrale européenne qui va racheter à hauteur de 1350 Md€ la dette des États et d'entreprises de la zone euro sur les marchés.

Ce choix et les fléchages des dépenses effectuées, s'ils peuvent être légitimement connectés (voir la faiblesse des financements des quartiers populaires) prouvent en creux qu'il est possible de sortir de l'orthodoxie financière qu'on nous a imposé pendant des années.

C. Un plan de relance qui vise à redresser l'économie en deux ans

La loi de finances 2021 s'appuie sur une prévision de croissance de +8% pour 2021, après une année 2020 en net recul (-10%).

En 2021, le déficit public devrait atteindre 6,7% du PIB (10,2% en 2020). La dépense publique devrait être de 58,5% du PIB (environ 62,8 en 2020 et 54% en 2019).

La dette publique s'élèverait à 116,2 % du PIB. Le déficit de l'État s'établirait à 152,8 Mds€ (195,2 Mds€ en 2020 - 93,1 Mds€ prévus dans la loi de finances initiale pour 2020).

Selon le gouvernement, le budget 2021 vise à :

- Choisir une croissance verte, en améliorant le pouvoir d'achat des Français, en accompagnant la transition écologique des filières ainsi qu'en favorisant les moyens de transports les moins polluants et la préservation de l'environnement ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises, notamment en baissant la fiscalité sur la production et en soutenant l'investissement des entreprises ;
- Soutenir l'emploi, par la création d'un dispositif d'activité partielle de longue durée et le développement de la formation ;
- Garantir la cohésion sociale et des territoires, en accompagnant les plus précaires et en déployant la relance dans les territoires.

La loi de finances 2021 intègre le plan de relance qui a pour objectif de redresser l'économie afin de revenir, dès 2022, au niveau de richesse d'avant la Covid-19, et préparer, selon le gouvernement, la « France de demain ». Inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à transformer l'économie et créer de nouveaux emplois. Il repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

- **30 Mds€ pour la transition écologique** : l'ambition affichée est d'accomplir une « relance verte ». Pour la première fois, le projet de budget est présenté selon des critères environnementaux. Des fonds sont consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments (6,7 Mds€) notamment à travers l'élargissement du dispositif « MaPrimeRénov' » et la rénovation de bâtiments publics (4 Mds€ sont consacrés à la rénovation thermique des bâtiments de l'État et des collectivités locales), à la décarbonation de l'industrie et à la transition agroécologique.

Les transports bénéficient de 11 milliards d'euros notamment vers le ferroviaire dans le but d'augmenter le transport de marchandises et d'ajouter des lignes régionales. Près de 2 Mds€ serviront à compenser les pertes de la SNCF liées à la baisse de trafic lors de la crise. Le plan compte par ailleurs développer l'usage du vélo dans les villes et les transports en commun. Un crédit d'impôt spécifique pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel est créé et la prime à l'achat d'un véhicule propre est maintenue.

Pour préserver la biodiversité, un fonds de recyclage et à l'économie circulaire. Une aide à la densification est, en parallèle, mise en place pour les maires qui délivreront des permis en faveur de projets limitant l'étalement urbain.

- **34 Mds€ pour la compétitivité** : l'ambition est d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales et de stimuler l'innovation. La mesure phare concerne la baisse des impôts de production, à hauteur de 20 Mds€ sur deux ans (10 Mds€ dès 2021) via notamment une réduction de moitié de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (soit 7 Mds€) et la baisse de moitié des impôts fonciers pesant sur les sites industriels. Cette baisse des impôts de production bénéficiera aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), aux PME et aux grandes entreprises.

La baisse de l'impôt sur les sociétés est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25% en 2022.

Les TPE/PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficieront de mesures dédiées pour renforcer leurs fonds propres (garantie des prêts participatifs accordés aux TPE, PME et ETI par les réseaux bancaires).

11 Mds€ seront alloués au quatrième programme d'investissements d'avenir, dit « PIA4 », qui a pour vocation de financer des technologies émergentes, ainsi que des projets de recherche au sein d'établissements d'enseignement supérieur et la formation, le développement des compétences et la valorisation des savoir-faire nationaux existants.

Enfin, il est prévu, à hauteur d'1 Mds€ le développement industriel sur les territoires notamment pour la relocalisation de productions en France.

On peut regretter que ce plan en faveur de la compétitivité se fasse sans réel contrôle et indifféremment de la situation des entreprises notamment celles qui versent des dividendes à leurs actionnaires.

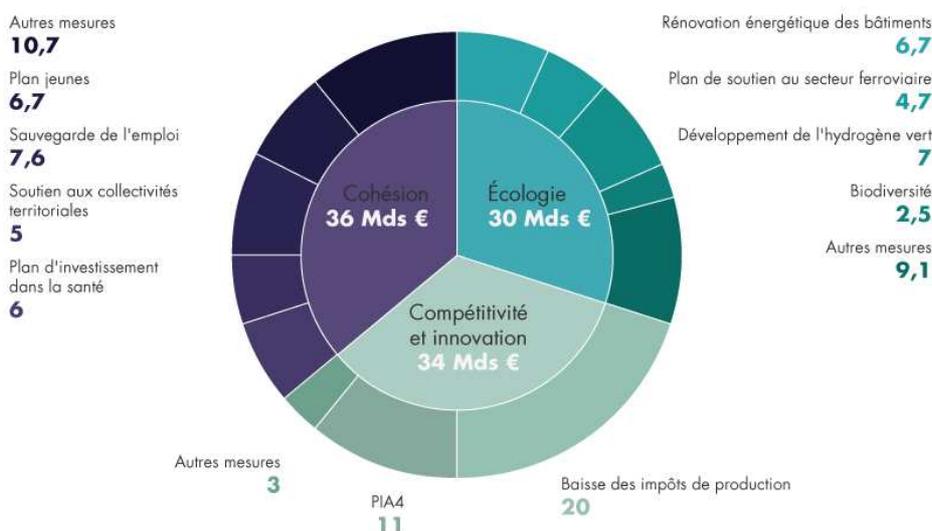
- **36 Mds€ pour la cohésion sociale** : Les principales mesures concernent la sauvegarde de l'emploi (7,6 Mds€), notamment via des mesures de chômage partiel (dispositif d'activité partielle de longue durée jusqu'à 24 mois et le Fonds national pour l'emploi qui doit financer des formations pour les salariés en activité partielle), un plan d'investissement dans la santé (6

Mds€), ainsi que des mesures destinées à favoriser l'emploi des jeunes, en particulier grâce à la formation (1,6 Mds€) notamment l'embauche en alternance (les primes pour l'embauche de jeunes en alternance, les contrats d'insertion ou le service civique étendu), et à des aides à l'embauche des jeunes (3,2 Mds€). Ces mesures visent à mieux soutenir et accompagner les jeunes ainsi que de protéger les plus modestes et les plus précaires via la création et la réhabilitation d'hébergements d'urgence, l'aide les associations de lutte contre la pauvreté. L'inclusion numérique est également financée dans le cadre du plan de relance.

Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, les 20% des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation sera supprimée pour tous les ménages.

PRINCIPALES MESURES DU PLAN DE RELANCE

En milliards d'euros



Source : lafinancepourtous.com

Le plan de relance est fixé à 100 Mds€. Certaines mesures ont été adoptées avec les 3^e et 4^e lois de finances rectificatives pour 2020. Les autres mesures sont inscrites dans la loi de finances pour 2021.

La mise en œuvre du plan de relance est axée sur la territorialisation, qui est, selon le gouvernement, une des conditions de la réussite du plan « France Relance » et de la consommation rapide des 100 Mds€ qui lui sont affectés.

La territorialisation du plan de relance devrait concrètement se traduire par une déconcentration de l'affectation d'une partie des crédits, à la main des préfets, mais aussi par une contractualisation accrue avec les collectivités territoriales. La prochaine génération de contrats de plan État-régions (CPER 2021-2027) associera ainsi les collectivités au plan de relance. Les cosignataires de l'accord de méthode conclu fin juillet 2020 entre le premier ministre et le président de l'association Régions de France se sont en effet engagés à mobiliser la participation active de toutes les collectivités de niveau infrarégional. Des contrats de développement écologique entre l'État et les collectivités devraient également être généralisés sur le territoire d'ici à 2022.

Pour s'assurer de l'exécution des mesures, le gouvernement a annoncé la création de comités de suivi, à l'échelle nationale et locale. Un tableau de bord des projets dans les territoires et des indicateurs de suivi seront régulièrement rendus publics et un rendu compte sera fait au Parlement tous les deux mois.

Pour autant, il nous faudra être présent, porteur de propositions et contributif afin de peser et que ces moyens aillent d'abord sur les territoires ou en directions de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

D. Un retour à l'équilibre sur le long terme du budget de la sécurité sociale

La crise sanitaire a entraîné un creusement inédit du déficit de la sécurité sociale, résultant d'une chute des recettes et d'une augmentation des dépenses engagées pour répondre à l'urgence. Il en résulte un

accroissement considérable de la dette sociale. En effet, le déficit programmé est de 49 Mds€ en 2020 (5 Mds€ en 2019) et 27,1 Mds€ en 2021.

La branche de l'assurance-maladie est particulièrement touchée (30 Mds€ de déficit en 2020) puisque le coût de l'épidémie de coronavirus n'en finit pas de grimper et dépassera les 10 Mds€ en 2021 (achat de masques, de tests et de vaccins mais aussi coût des arrêts de travail). Une somme à laquelle s'ajoute un peu plus de 1 Mds€ dédié à financer les premiers engagements du « Ségur de la Santé ».

La loi de finances pour la sécurité sociale acte également la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, dédiée à la prise en charge de la perte d'autonomie. Elle vient s'ajouter aux quatre branches existantes : maladie, retraite, famille, accidents du travail. Avant même l'adoption de la loi relative « au grand âge », la question du financement de cette 5^e branche est cruciale car il est d'ores et déjà nécessaires de prévoir les modalités de recettes autonomes et pérennes puisqu'en 2040, près de 15 % des Français auront 75 ans et plus.

Pour la branche famille, le coût de l'allongement de la durée du congé pour le second parent (de 14 à 28 jours) sera supporté en partie par l'employeur (les trois jours du congé de naissance) et d'autre part par la Sécurité sociale (les 25 jours restants) soit 260 M€ en 2021 (mise en œuvre au 1^{er} juillet 2021) et 520 Mds€ en 2022 (effet année pleine).

Ainsi, compte tenu du contexte sanitaire, le retour à l'équilibre est fixé à long terme par le gouvernement car les dépenses de santé ont explosé et les ressources de la Sécurité sociale pour, une large part, composées des cotisations sociales, ont été largement affectées par la forte hausse du chômage et le maintien au chômage partiel de nombreux salariés.

II. Une crise qui fragilise la situation financière des collectivités territoriales

A. Une crise absorbée grâce à une situation financière saine

Les collectivités locales ont, dans leur globalité, abordé le choc de la crise sanitaire dans une situation financière favorable de fin de mandat avec un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, en lien avec le calendrier classique du cycle électoral municipal, une dette toujours maîtrisée, qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles, et la continuité dans le pilotage des dépenses de fonctionnement dont le rythme a respecté, pour la deuxième année consécutive, le plafond posé par la loi de programmation des finances publiques.

Cette situation saine s'est avérée essentielle pour permettre aux collectivités territoriales de faire face aux conséquences de la crise avec des charges imprévues qui durent dans le temps (protection sanitaire des populations et des agents territoriaux, adaptation des équipements publics et surcoût des marchés de travaux, contributions financières aux secteurs économique et social touchés par l'interruption brutale de leur activité...) et, dans près d'un cinquième des communes et intercommunalités comme dans les régions ou la grande majorité des départements, une chute significative d'une partie des ressources fiscales ou domaniales même si cette dernière sera pour l'essentiel compensée.

La crise sanitaire et ses conséquences sur la situation économique et sociale a impacté diversement les territoires. Les collectivités les plus en difficultés ont pu bénéficier d'un soutien financier immédiat parfois sous forme d'avances sur leurs recettes fiscales et sur les dotations d'État. Ces aides ont permis de sauvegarder leur trésorerie. Par ailleurs, la dérogation possible aux règles comptables permet également d'étaler sur cinq ans les dépenses exceptionnelles exigées par la crise et donc de les financer par l'emprunt (achat de matériels de protection, nettoyage des locaux ou encore subventions d'équilibre versées à des structures locales).

Dans ce contexte, les collectivités territoriales ont subi, fin 2020, une baisse importante de l'autofinancement même si elles ont maintenu un niveau d'investissement non négligeable correspondant à la fois au terme des mandats départementaux et régionaux, aux interventions liées à la crise et aux premiers effets du plan de relance.

L'année 2021 va impacter fortement les finances des collectivités territoriales avec la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impôts dits « de production », la refonte

programmée des dispositifs de péréquation rendue inévitable par l'obsolescence des indicateurs et la cristallisation excessive des situations, l'adaptation des territoires à la transition écologique ...mais aussi l'inévitable redressement des comptes publics qui devra être opéré, à plus ou moins court terme par les différents acteurs et des contraintes imposées par la loi.

B. Une compensation des recettes partielle et non-pérenne

Dès le début de la crise, les associations d'élus locaux ont demandé au gouvernement d'agir pour soutenir financièrement les communes, EPCI, départements et régions. En effet, selon les travaux d'évaluation menés par les services du ministère de l'économie et des finances, les recettes des collectivités locales pourraient diminuer d'environ 7,5 Mds€ en 2020 (bloc communal (3,2 Mds€), départements (3,4 Mds€) et régions (0,9 Mds€)). Mais les données réelles ne seront connues qu'au premier trimestre 2021.

Dans ce contexte, à l'issue de plusieurs semaines de négociations, la troisième loi de finances rectificative de juillet 2020 a consacré une clause dite de « sauvegarde fiscale » dont l'objet est de limiter les pertes fiscales et domaniales des collectivités engendrées par la crise. Ainsi, l'Etat s'est engagé à compenser ces pertes de recettes via l'octroi d'une dotation compensatrice à toutes les communes et à tous les EPCI impactés (y compris les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris).

Concrètement, l'Etat prend en compte la moyenne 2017-2019 des produits d'un certain nombre d'impositions (ex : taxe communale sur la consommation finale d'électricité ; taxe locale sur la publicité extérieure ; taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire, imposition forfaitaire sur les pylônes, taxe sur les éoliennes maritimes, IFR ;...), et garantit un montant équivalent si l'exercice 2020 se solde par un rendement fiscal inférieur à cette moyenne. L'éventuelle dotation compensatrice sera versée en prenant pour référence l'ensemble des impositions, et non taxe par taxe. La dotation fait l'objet d'un acompte versé en 2020, sur le fondement d'une estimation des pertes de recettes fiscales et de produits d'utilisation du domaine subies au cours de cet exercice, puis d'un ajustement en 2021 constaté par le compte administratif 2020.

Pour les départements, leurs baisses de recettes seront concentrées sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Pour faire face à la baisse de ces recettes, les conseils départementaux ont pu solliciter des avances sur le produit des DMTO dans la limite de la perte estimée entre 2020 et la moyenne 2017-2019. Ces avances seront ensuite remboursées par les départements à partir des réserves qui seront réalisées lors du rebond. Des clauses de garantie s'appliquent aussi aux parts de taxe sur les carburants (TICPE) et de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) qui leur sont affectées en compensation des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation.

Pour leur part, les régions auraient pu voir leurs recettes de TVA chuter en 2020. Mais la loi leur garantit de percevoir un minimum d'un peu plus de 4 Mds de TVA. C'est la raison pour laquelle l'Etat leur versera un complément estimé à 273 M€ pour 2020.

Au regard des dispositifs mis en place par l'Etat, le Comité des Finances Locales a donné un avis défavorable en considérant que le mécanisme ne prend pas en compte les pertes tarifaires malgré leur ampleur, s'appuie sur la globalisation de l'ensemble des recettes fiscales et domaniale et est inéquitable entre les différentes structures intercommunales au regard de leur panier de recettes fiscales différent. Par ailleurs, il ne permet pas de maintenir une capacité d'autofinancement des collectivités à un niveau suffisant pour qu'elles puissent se projeter dans les investissements nécessaires à la relance.

De plus, si le gouvernement s'est engagé à compenser les pertes fiscales et domaniales des collectivités territoriales, pour le moment, il refuse d'adopter une loi spécifique à cet engagement au-delà de 2020. Si les négociations ne sont pas terminées pour les associations d'élus, force est de constater que même si l'Etat décidait finalement de compenser ces pertes sur une plus longue période, il faudrait rester prudent car cet engagement a été pris pour la taxe professionnelle et finalement, il n'a pas dépassé dix ans. A chaque engagement de ce type, l'Etat, à travers les lois de finances, a transformé les prélèvements sur recettes en dégrèvement ou le plus souvent, en exonération dont les compensations s'assèchent en variables d'ajustements pour s'évaporer ensuite dans l'enveloppe normée. Les élus locaux ont donc d'ores et déjà fait part de leur méfiance confirmée par la Banque Postale qui a rappelé que « L'Etat est toujours revenu après coup sur ce type d'engagement ».

C. Des décisions fiscales sans concertation réelle des élus

1) La baisse de la contribution économique territoriale

Alors qu'en début d'année, la ministre de la cohésion des territoires et chargée de la relation avec les collectivités assurait aux élus locaux que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire une réforme de la contribution économique territoriale (CET) (qui intègre la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)), la loi de finances 2021 fixe une réduction de 10 Mds€ de la fiscalité économique territoriale. Elle supprime la CVAE des régions pour 7,25 Mds€ et réduit de moitié de la CFE (-1,75 Mds€) et de la TFPB (- 1,54 Mds €) payée par les entreprises industrielles.

Pour justifier cette décision, le gouvernement indique que les impôts de production sont sept fois plus importants en France qu'en Allemagne. Or, selon un rapport du ministère de l'économie et des finances publiques de 2018, l'écart ne serait en fait que de 0,8 à 1,6 point de PIB. Dans ce contexte, si le gouvernement garanti un système de neutralisation avec une compensation intégrale, les collectivités peuvent en douter et doivent jouer la prudence compte tenu du contexte économique et sanitaire.

En réalité, le dossier des impôts de production n'est pas arrivé par hasard puisqu'il résulte d'un long travail de lobbying de plus de dix ans des organisations patronales. En effet, dès 2008, le Medef a commencé ce combat lorsque la crise économique a fortement fragilisé le tissu industriel français. A cette époque, le gouvernement a décidé de répondre favorablement à ce lobbying en supprimant la taxe professionnelle qu'il jugeait injuste, et néfaste pour les entreprises et l'emploi. En 2013, la contribution sociale des sociétés a été supprimée pour les entreprises qui déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 19 M€. En 2020, c'est la réduction de la CVAE régionale et du foncier bâti des entreprises qui est portée par l'Etat à travers l'aménagement de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels alors que ce dossier n'aboutit pas malgré la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels qui a été lancée depuis janvier 2017.

Finalement, cette décision constitue une nouvelle attaque contre la fiscalité locale puisque l'imposition nationale des entreprises a déjà beaucoup diminué ces dernières années en raison d'une baisse forte de l'impôt sur les sociétés et de l'extension de crédits d'impôts massifs, comme le CICE. Dans ce contexte, il faut noter que lorsque la taxe professionnelle existait encore, les ménages et les entreprises apportaient chacun autant de part de recettes fiscales alors qu'en 2018, les impôts acquittés par les entreprises ne représentaient plus que 32,8 % de la fiscalité directe locale contre 67,2 % pour les ménages.

Pour les élus locaux, ces impôts sont pourtant le lien indispensable avec le territoire, qui permet autant aux entreprises de revendiquer des services pour leur activité qu'aux collectivités de renvoyer ces acteurs à certaines responsabilités économiques, sociales et environnementales qui dépassent le cadre strict de leurs objectifs de production. Certains élus laissent donc entendre que l'Etat préfère « réduire la fiscalité locale qui ne lui appartient pas plutôt que la sienne ».

2) Un contrôle renforcé des marges de manœuvre des collectivités par l'Etat

Selon le gouvernement, la mise en conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs oblige à centraliser la gestion de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) et de la Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) qui seront transférées à la direction générale des finances publiques. Ainsi, à partir de 2021, ces taxes perdent leur caractère local et seront alignées dans une taxe nationale unique qui sera reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

Par ailleurs, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert du foncier bâti des départements aux communes, la loi de finances pour 2020 a prévu les règles de transfert d'une part de TVA aux départements et EPCI. Toutefois, avec la crise sanitaire, l'Etat anticipe + 10% de TVA en 2021 et si le mécanisme prévu l'an dernier était appliqué, les départements et les intercommunalités devraient toucher une augmentation similaire de leur fraction de TVA avec un an de décalage. L'Etat devrait donc verser 1,5 Mds€ de hausse de TVA en 2022. Pour l'éviter, la loi de finances pour 2021 reprend les compteurs de la dynamique de TVA un an plus tard et prive donc les départements, les EPCI et la ville de Paris du rebond de 2021. Ils toucheront plutôt une hausse classique autour de 3%. L'actualisation du mode de calcul de la compensation entraîne donc un versement de la dynamique de la TVA l'année

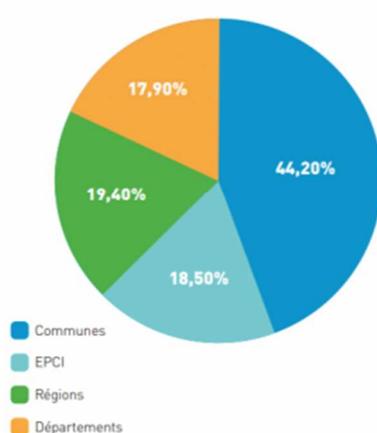
en cours et non plus avec un an de retard, soit une perte d'1 Mds€ pour les départements et d'environ 500 millions d'euros pour les EPCI.

Dans ces circonstances, les élus locaux estiment que l'autonomie fiscale et financière des collectivités est en train d'être détruite et qu'il y a une forme de « non-retour ». En effet, avec la mise en place de plus en plus de dotations d'investissement, dont l'utilisation est défini par les représentants de l'Etat, la suppression de la taxe d'habitation, la nationalisation des taxes locales sur l'électricité, de la CFE et de Taxe foncière sur les entreprises industrielles, certains d'entre eux s'interrogent sur la capacité des collectivités à accompagner ou impulser le plan de relance et à maintenir le niveau de service public local compte tenu des pertes de recettes non compensées.

D. Des collectivités territoriales qui se montrent prudente pour investir

Selon l'Association des maires de France et de la Banque des Territoires l'investissement des communes et EPCI représente les deux tiers de l'investissement public local.

➔ RÉPARTITION DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL



L'investissement des communes est le premier levier de l'investissement public : la prépondérance de la part du bloc communal conditionne ainsi l'évolution des investissements publics locaux.

- Les élections municipales ont un impact déterminant et le cycle électoral municipal module l'ensemble de l'investissement des administrations publiques.

- L'autofinancement est un levier essentiel.

- La confiance des communes et intercommunalités dans la stabilité économique, législative et réglementaire conditionne aussi leur décision d'investir.

- Enfin, subventions, dotations et emprunts permettent de boucler les plans de financement.

D'après l'étude, l'investissement du bloc communal repose sur trois leviers majeurs :

- Le niveau de l'épargne brute dégagée par les budgets locaux qui permet le financement des équipements ;
- La confiance des élus locaux dans la stabilité de leur environnement économique et réglementaire ;
- La possibilité pour les collectivités territoriales de mobiliser les dotations, subventions et emprunts. Ces recettes viennent compléter l'autofinancement et boucler les plans de financement des investissements.

Or, ces trois piliers sont fragilisés puisque l'AMF et la Banque Postale prévoient une chute de 20% en 2021 de l'autofinancement brut du bloc communal, réduisant la capacité d'investissement des collectivités.

Pour l'AMF, le gouvernement risque d'empêcher le bloc communal de participer pleinement à la relance en ne compensant pas totalement les pertes de recettes des collectivités liées à la crise sanitaire, d'une instabilité fiscale permanente et d'un trop grand fléchage des dotations d'investissement.

En effet, les maires et présidents d'intercommunalité dénoncent un début de mandat qui s'ouvre sur une période d'incertitude à cause de la non-compensation d'une partie des pertes fiscales et tarifaires liées au Covid-19 et de la recentralisation de la fiscalité locale et réduction du pouvoir de taux du bloc local. Or, cette situation fait suite à un mandat marqué par un recul très important de l'investissement de 16 Mds€ et une baisse de la DGF de plus de 20 Mds€.

L'AMF se montre également très critique vis-à-vis du refus de l'Etat de nationaliser la dette Covid qui, selon l'association est d'environ 8 Md€ sur 3 ans entre le cumul des dépenses nouvelles et des pertes de recettes alors que le mécanisme de garantie mis en place par l'Etat ne devrait concerner qu'environ 2 500 communes et une centaine d'EPCI pour 230 à 250 M€. Dans ce contexte, l'instabilité économique,

réglementaire et législative incite les communes et EPCI à constituer une épargne de précaution au détriment de l'investissement pour faire face aux difficultés à venir.

Pour contrer ce phénomène, le soutien à l'investissement local est au cœur de la stratégie de relance gouvernementale. Il s'est traduit par l'ajout d'1Mds€ supplémentaires à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans la troisième loi de finances rectificatives pour 2020. Ces crédits sont fléchés vers la transition écologique, le numérique et la rénovation du patrimoine.

E. Le risque d'une relance de la contribution des collectivités territoriales pour combler la dette

La crise sanitaire se caractérise à la fois par des dépenses supplémentaires afin de soutenir l'économie et un manque à gagner pour les recettes de l'Etat. D'ores et déjà, le gouvernement a annoncé qu'il allait mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir au remboursement de cette dette supplémentaire évaluée à près de 200 Mds€.

En effet, l'Etat a engagé 86 Mds€ de dépenses (66 Mds€ lors de la première vague et 20 Mds pour la seconde) auxquels s'ajoutent une baisse des recettes sociales et fiscales. L'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales ont ainsi perdu 100 Mds€ de recettes. Le coût de la crise en 2020 est donc de 186 Mds€, ce qui explique la dégradation du déficit public, de la dette publique qui atteint près de 120 % du PIB et dont les prévisions montrent que le niveau restera quasi similaire jusqu'en 2025.

D'ores et déjà, le gouvernement a rappelé que la dette publique devait être remboursée et qu'elle ne pouvait être annulée où avoir un caractère « perpétuel » et finalement ne pas être remboursée. Le ministre des comptes publics a précisé que la dette liée à la Covid sera cantonnée dans un projet de loi spécifique qui sera présenté au début de l'année prochaine. Une ou plusieurs recettes seront spécifiquement affectées à son amortissement, qui s'étalerait jusqu'en 2042.

Concernant la dette hors Covid pour laquelle le gouvernement avait mis à contribution les collectivités territoriales pour 13 Mds€ via la contractualisation sur la période 2018-2022, aujourd'hui, aucune annonce n'est faite quant à sa réactivation. Mais, compte tenu des contributions des collectivités territoriales à la dette depuis les dix dernières années, les élus locaux sont particulièrement inquiets.

III. Une situation financière incertaine pour Plaine Commune

Au cours du mandat à venir, le territoire de Plaine Commune va connaître un développement majeur avec l'arrivée des pôles d'échanges du Grand Paris Express, l'organisation des JOP 2024, les nouveaux projets de rénovation urbaine (NPNRU), la requalification des friches industrielles, les projets de logements, de services publics...

Ces projets, dont la genèse politique date depuis plusieurs années, portent une ambition de reconstruire la ville, de réparer les fractures urbaines et sociales et de transformer les contraintes qui sont imposées en véritables opportunités. Ils portent également des exigences non négociables pour que le développement du territoire soit au profit des habitants. Des communes en matière d'emploi, d'insertion et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Dans ce contexte, la ville a fait part de ses inquiétudes face à la présentation du cadrage budgétaire du BP 2021 présenté par l'EPT. En effet, la proposition de cadrage prévoit la baisse de 1,4% du budget de fonctionnement et s'appuie sur une vision très sombre d'un avenir en appliquant les impacts financiers induits par des directives non confirmées de la loi Notre.

La dégradation rapide des équilibres budgétaires de l'EPT ne fait aucunement référence à l'exécution du budget primitif 2020 et à la projection de son compte administratif. Dans ce cadre, il convient dans un premier temps d'aborder les conséquences de la crise sanitaire sur les marges financières de Plaine Commune mais aussi sur la Métropole du Grand Paris. Aussi, sans tomber dans un optimisme béat, il semble déraisonnable d'afficher une baisse si importante (-1% sur les dépenses de personnel et -3% sur les charges à caractère général) alors que les villes ont besoin d'un service public fort et d'une intervention sans faille des services de Plaine Commune. La proposition de cadrage inscrit donc le territoire dans la rigueur voire le renoncement et mettrait, sans aucun doute, les services territoriaux sous pression. Dans ce contexte, il a été demandé à Plaine Commune de revoir le cadrage budgétaire mais cela est resté sans réponse à ce jour.

Partie 2 : Les orientations municipales pour 2021

La pandémie du COVID 19 a bouleversé l'année 2020. Il a fallu se mobiliser, dans l'urgence et avec les moyens disponibles, pour répondre aux défis sanitaires et sociaux. Ils ont été très importants dans les villes populaires comme la nôtre. Certes des choses auraient pu être mieux faites mais nous avons répondu présent. Le Centre Municipal de Santé a été mobilisé, des initiatives solidaires ont été prises en direction des familles.

La Courneuve est une ville qui se bat et ne s'est jamais résigné à subir. C'est une constante de son histoire.

Comment évoluera la situation sanitaire en 2021 ? La vaccination semble ouvrir l'espoir d'une sortie possible de la crise. Nous l'espérons. Mais malheureusement les conséquences sociales risquent de continuer à se faire sentir. Nous nous mobiliserons pour que cela n'aggrave pas la vie d'une majorité de courneuvien-ne-s. Ce sont les raisons qui nous poussent – malgré les urgences sanitaires - à poursuivre nos ambitions.

La Courneuve veut être une ville dans laquelle ses habitant-e-s vivent bien et mieux et cela de manière individuelle et collective. Une ville dans laquelle le quotidien permette d'oser se projeter en confiance dans un avenir meilleur pour soi, pour ses enfants mais aussi pour l'ensemble de la planète. Une ville qui donne les moyens à chacun de s'engager et d'apporter ses contributions, ses savoirs pour s'épanouir pour soi et pour le « commun ».

L'ambition de notre engagement municipaliste se veut émancipateur et transformateur en bousculant les lignes du fatalisme, de la résignation, des enfermements et des multiples replis sur soi. Il se veut à la hauteur des besoins et des droits des enfants, des femmes et des hommes qui vivent sur le territoire parce qu'ils sont, dans la diversité, la richesse de notre pays.

Réussir, nécessite de faire reculer de manières importantes les inégalités sociales et spatiales qui frappent le territoire et ceux qui y habitent, elles ont des conséquences et il est nécessaire d'apporter des réponses. Nos politiques publiques municipales audacieuses y contribuent et nous cherchons en permanence à les améliorer. Mais il y a besoin de s'attaquer aux causes structurelles et aux logiques qui les produisent parce qu'il y a urgence, les inégalités sont destructrices de quotidien, d'avenir, d'en commun et de démocratie, elles ont renforcé la pandémie de la COVID 19, elles contribuent aux problèmes environnementaux et climatiques.

Et le premier acte pour s'y attaquer c'est de les rendre visibles pour en faire débat. C'est le sens de la plainte de la municipalité à la HALDE en 2009 pour condamner les discriminations territoriales subies par les villes populaires de banlieues telles que la nôtre. C'est la publication dix ans plus tard de « L'atlas contre les inégalités territoriales – A La Courneuve, démonstration d'une discrimination d'Etat ». L'Atlas montre – comme le montre le rapport parlementaire Cornu -Gentille / Kokuendo - que nos habitant-e-s, beaucoup plus jeunes que la moyenne française, sont 3 fois plus pauvres et deux fois plus touché-e-s par le chômage. Ils montrent que le territoire est sous doté en services publics, en moyens, en aide. Un seul exemple, en ces temps sanitaires troublés, l'Atlas constate « Quand pour 1 000 habitants, on dénombre 5,7 professionnels de santé médicaux et paramédicaux, leur nombre chute de moitié à La Courneuve puisque ceux-ci sont 2,1 » (chiffre qui serait encore plus bas sans le Centre Médical de Santé). Outil de visibilité, l'Atlas est également un acte de mobilisation et de revendication. Il pose « 18 exigences pour rétablir l'égalité républicaine » parce que celle-ci est un combat à mener contre des logiques qui accroissent les inégalités par l'enrichissement de quelques-uns au détriment du plus grand nombre et essentiellement des plus fragiles.

Pendant des années les moyens ont manqué pour les services publics, pour la santé, pour l'éducation, pour la solidarité, pour l'accès aux droits. La précarité s'est accrue pour la majorité des femmes et des hommes qui travaillent et à l'autre pôle les richesses des plus aisés n'ont cessé d'augmenter même en temps de pandémie « au moins 37 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires » pendant la crise sanitaire. Les 500 familles les plus riches de France ont vu une augmentation de 3% de leur patrimoine cumulé en 2020 (chiffres issus du rapport OXFAM – octobre 2020).

Notre action s'inscrit dans une volonté de « bouger les lignes » républicaines pour une répartition plus juste des richesses afin de faire reculer les inégalités sociales et territoriales parce que c'est juste

socialement, économiquement, juste pour la lutte contre le réchauffement climatique – comme nous l'avons montré dans la déclaration de l'Etat d'urgence climatique et sociale adopté par le conseil municipal de septembre 2020- juste pour la démocratie, juste pour combattre les égoïsmes et les replis sur soi, juste pour vivre mieux et pour l'espoir.

Nous inscrivons le mandat dans une dynamique proactive du municipalisme. Nous prenons nos responsabilités mais nous nous mobilisons pour que d'autres acteurs, du monde de l'entreprise à l'Etat en passant par le territoire dans lequel elle coopère et l'aire métropolitaine qu'elle partage participent au « vivre bien » des cournevien-ne-s.

Cette ambition nous la déclinons dans la réussite de 8 engagements.

1. Sortir d'un système éducatif qui reproduit les inégalités

Notre objectif est que le système scolaire au lieu de reproduire les inégalités permet de les dépasser. Comment il aide à donner confiance aux enfants, à ouvrir les portes du possible pour les jeunes ? Nous prenons notre part pour renforcer l'accompagnement scolaire dès le plus jeune âge, pour favoriser l'ouverture sur le monde, à la culture, aux sports, pour lutter contre le décrochage scolaire et améliorer la prise en compte des problématiques de santé.

2. Exiger un développement du territoire utile aux courneuvien.ne.s

Grands projets d'aménagement, Jeux Olympique et Para-Olympique, nouvelles lignes de transports, rénovation urbaine de quartiers, le territoire bouge comme jamais. C'est le fruit de notre détermination pour rendre visible notre territoire et notre droit à vivre mieux. Nous avons gagné ces investissements, ils doivent être utile à l'émancipation des cournevien-ne-s d'aujourd'hui et de demain et notamment des jeunes générations notamment en termes de formations et d'emplois.

3. Affirmer l'accès aux droits, l'égalité femmes-hommes : cœur battant des politiques publiques

Solidarité, accès aux droits sont les moteurs de nos politiques publiques pour apporter notre contribution à des vies dignes, à l'accès aux soins pour tous, au droit à se loger, à faire reculer les discriminations, le racisme, pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes.

4. Aménager une ville vivante, écologique, populaire

La ville est avant tout un lieu de vie et son aménagement doit être pensé en permanence dans ce qu'il apporte de mieux et de plus à la quotidienneté des habitants : logement abordable, proximité des espaces d'éducation, de formation, de culture, de loisir, d'activité, de connexion, d'emplois, d'espace vert. Il doit être également pensé dans sa responsabilité environnementale et notamment dans sa responsabilité face aux changements climatiques.

5. Imaginer une ville créative, tremplin de l'épanouissement de toutes et tous

Se divertir, découvrir, se dépenser, créer, s'épanouir, partager, revendiquer sont des droits qui favorisent le mieux vivre de toutes et tous, qui contribuent au « commun », au vivre ensemble, à l'émergence de talents et de droits nouveaux. Le développement de la culture, du sport et attention à la vie associative sont constitutif d'une ambition municipale d'émancipation.

6. Porter « La Courneuve Ville Monde » avec fierté

La Courneuve est riche des différences qui s'y côtoient et de son multiculturalisme. Ce sont des atouts à valoriser pour une ville contributive à société plus inclusive, plus fraternelle et à un monde de paix. Ceux sont des dynamiques à valoriser pour faire reculer les replis sur soi, les intolérances, les fanatismes et le rejet des autres et des différences.

7. Vivre mieux dans l'espace public

Des espaces publics agréables, surs, propres sont un droit pour toutes et tous pour profiter de la ville comme lieu de passage, de rencontre, de débat, de convivialité. Nous sommes plus que jamais déterminés, avec nos partenaires de Plaine Commune, à être réactif sur la propreté et à travailler, avec l'ensemble des actrices et acteurs concerné-e-s, à faire reculer les incivilités, les comportements agressifs et les actes de violence.

8. Partager les pouvoir de faire et de décider : boussole d'une nouvelle citoyenneté

L'appropriation de sa ville comme cadre de son épanouissement c'est aussi participer à décider de son quotidien, de son évolution. La Courneuve, depuis 20 ans, met en place des espaces de dialogue, de débat, de co-construction, de confrontation entre citoyens et élus : comités de voisinage, conseil des sages, conseil des enfants, des jeunes et les Tremplins citoyens. Mais la société bouge, les enjeux se transforment, il est donc normal de requestionner nos pratiques démocratiques, les révolutionner pour favoriser toujours au mieux la participation citoyenne, construire les bonnes décisions pour l'intérêt de toutes et de tous sans discrimination. Régénérer la démocratie locale c'est la contribution de La Courneuve à un EPT Plaine Commune de coopération au service des habitants, à un Grand Paris solidaire et durable, à un pays plus juste et à une planète plus humaine et écologiquement responsable

Ces engagements nous les porterons tout au long du mandat. Ils seront parfois en tension avec les logiques dominantes. Nous l'assumons. La pandémie du COVID 19 loin de nous faire renoncer amplifie notre détermination, convaincu qu'agir contre les causes des inégalités et pour le « mieux vivre » est partie prenante de l'action contre les conséquences de la pandémie. Le budget 2021 s'inscrit dans cette détermination politique.

I. Sortir d'un système éducatif qui reproduit les inégalités

Les enfants de La Courneuve sont victimes de logiques qui font que le système éducatif reproduit les inégalités sociales et territoriales : inégalités de traitement, inégalités de résultats, inégalités d'orientation, inégalités d'accès au diplôme et même inégalités d'insertion professionnelle. Le Conseil national d'évaluation du Système Scolaire (CNESCO) a montré la « longue chaîne de processus inégalitaire ». L'Atlas des inégalités territoriales en montre les conséquences pour notre ville. C'est l'épanouissement et l'avenir des enfants de La Courneuve qui se jouent mais aussi celui du pays. La poursuite de ces logiques destructrices de nombreux rêves ne peut que contribuer à aggraver la crise sociale et démocratique. Nous refusons la fatalité de ces logiques

En faisant de l'éducation une priorité de la municipalité nous avons décidé de les bousculer en investissant dans des démarches qui apportent un plus pour donner les moyens de dépasser les enfermements inégalitaires et pour cela nous n'hésitons pas à revendiquer auprès de l'éducation nationale, de l'Etat pour que ceux-ci apportent leur pierre. Nous voulons amplifier les moyens pour la réussite du maximum d'enfants de La Courneuve

Ainsi, la ville s'engage à créer une Maison de L'Éducation pour accompagner au mieux les parents et les jeunes dans leur rôle et leurs ambitions, créer un parcours d'accès aux droits des jeunes (logement, santé, scolarité, mobilité, loisirs, vacances, culture, citoyenneté...), mettre en œuvre un plan ambitieux de protection de l'Enfance en lien étroit avec le Département, ou encore doter chaque groupe scolaire d'un centre de loisirs favorisant l'éducation et l'épanouissement des enfants. Si ces actions nécessitent une réflexion pour leur mise en œuvre, d'autres actions seront engagées dès 2021.

Agir dès la petite enfance et tout au long de l'enfance

C'est dès le plus jeune âge qu'il faut aider. Aider dans l'apprentissage, dans la curiosité, dans les envies.

Une offre d'accueil atypique a déjà été mise en place avec les garderies éphémères sur les deux centres sociaux Youri Gagarine et Césaria Evora. La ville a également développé un relai assistant-e-s maternel-les et a favorisé la création d'une maison des assistant-e-s maternel-les. En lien avec l'éducation nationale trois classes de toute petite section ont été ouvertes.

Nous souhaitons continuer à renforcer l'accueil des jeunes enfants avec la création de nouvelles structures dédiées aux tout-petits (halte-jeux, crèche multi-accueil) en les adaptant aux nouvelles réalités professionnelles, parfois difficile, des parents (horaires de travail atypiques, missions de courtes durées...).

Un travail est engagé pour la création d'un multi accueil petite enfance de 25 places à vocation d'insertion professionnelle dans les anciens locaux de l'espace jeunesse. Une structure gérée par un acteur de l'économie sociale et solidaire : la SCOP E2S. Cela va nécessiter une re-disposition des locaux de ce secteur.

Agir par l'accompagnement scolaire pour contribuer à une réelle égalité des chances à l'école

« La Courneuve, ville éducative » c'est permettre aux acteurs éducatifs de construire une intervention éducative plus cohérente et coordonnée en direction des élèves afin de contribuer à lever des obstacles à leur réussite. C'est se mobiliser pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant une complémentarité des temps éducatifs selon les compétences de l'enfant.

Tous moyens supplémentaires obtenus sont des plus-values pour cette ambition. Ce sont les raisons de notre engagement dans la démarche expérimentale « Cités Educatives ».

Du fait de sa détermination à bouger les lignes des difficultés sociales, scolaires la ville a été retenue dans ce programme. Il va permettre de renforcer l'action municipale en intensifiant les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, après et autour du cadre scolaire. Elle permet la mise en place de mesures nouvelles (scolarisation dès 3 ans, dédoublement des classes, plan mercredi, devoirs faits au collège, prime REP+ pour les enseignants, petits déjeuners à l'école) en fédérant tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire.

En s'appuyant sur le plan national « Objectif 100% de réussite », la ville a d'ores et déjà accompagné le dédoublement des CP et des CE1 (2017 pour les CP et 2018 pour les CE1). En deux ans ce sont 30 classes nouvelles (enseignants et locaux mis à disposition par la municipalité) et donc de meilleures dispositions pour l'apprentissage.

La maternelle c'est l'éveil au langage et des premiers apprentissages collectifs. Elle accueille depuis 2019 tous les enfants à partir 3 ans. En garantissant la présence de deux adultes qualifiés de la maternelle au CE1, la ville s'engage à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, le travail en petit groupe, l'attention à la spécificité de chacun.

Nous avons conscience que le projet de « Cités éducatives » est fixé pour une durée de trois ans (2020-2022) et que ces financements, à hauteur de 100 millions d'euros sur la durée du plan soit 33 à 34 millions d'euros par an pour l'ensemble des cités éducatives, peuvent se terminer à cette date.

Mais nous sommes déterminés, avec d'autres municipalités engagées dans la démarche, à œuvrer, sur la base d'évaluations, pour obtenir la pérennisation voire le développement des actions menées. C'est une question de justice sociale et territoriale. Si une expérimentation apporte de bons résultats pourquoi ne pas la généraliser ? Leurs abandons seraient un mauvais signal pour l'ensemble des villes et quartiers populaires et annuleraient toutes confiances dans la parole et les actes de l'Etat.

Favoriser l'ouverture sur le monde, à la culture et aux sports c'est agir contre les inégalités scolaires

Le partenariat que nous avons obtenus entre la municipalité, le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture autour de l'expérimentation « 100 % EAC » se donne comme ambition de deux heures de pratiques culturelles hebdomadaires pour 100 % des primaires courneuvien-ne-s.

Contribuer à porter un « plus » qui bouscule les lignes des inégalités scolaires et sociales c'est la raison d'être du plan Education Artistique et Culturelle (EAC). L'année de son lancement (2017-2018) se sont 2 600 (101 classes de la petite section au CM2) élèves qui en ont bénéficié, ils seront environ 4 500 (180 classes) dans l'année scolaire en cours. Rappelons que la ville finance totalement ce dispositif et c'est pour cela que nous sommes exigeants vis-à-vis des partenaires engagés.

Depuis 1953, la municipalité organise des classes de neige pour les élèves de CM2. Ce sont des générations de courneuvien-ne-s qui ont découvert la montagne et bien d'autres choses par ce choix municipal. Cette année se sont plus de 600 CM2 qui participeront à ce séjour si les conditions sanitaires nous le permettent.

Nous le savons l'apprentissage d'une langue étrangère dès le plus jeune âge favorise l'ouverture à la différence et à la diversité du monde. Nous ambitionnons d'y contribuer dès le CP et nous travaillons pour obtenir un partenariat avec l'Education Nationale pour mettre en place un vrai parcours linguistique.

Lutter contre le décrochage scolaire

Malheureusement les décrochages scolaires persistent. C'est un combat de longue haleine mais nous ne nous résignerons jamais à que des jeunes sortent de l'école sans rien. L'Atlas contre les inégalités montre que 6,2 % des 15/17 ans de La Courneuve ne sont pas scolarisés et que 51,9 % des personnes non scolarisés de 15 ans ou plus sont sans diplôme (contre 45,2% sur le territoire de Plaine Commune, 39,2 % en Seine-Saint-Denis et 26,3% en Ile-de-France). Il faut oser inventer des chemins pour éviter des décrochages. Et en la matière il n'y a pas de petite victoire. Nous travaillons – dans les collèges – à

un processus expérimental pour accompagner les jeunes dans leur orientation, créer de la confiance, ouvrir des perspectives en combattant aussi les postures genrées notamment dans les perspectives possibles pour les jeunes filles.

Rendre effectif le retour des élèves en situation de handicap à l'école

En septembre 2020 a pris forme le projet d'école des AESH (accompagnant.es des élèves en situation de handicap). Une convention cadre à venir entre le Maire, le Préfet et le Recteur permettra le recrutement de 10 AESH par an, à compter de septembre 2021, après l'engagement d'une formation qualifiante DEAES (diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) d'une durée d'un an à compter de septembre 2020, après une session de sélection des candidat.es début juillet 2020.

Développer la santé publique sur le temps scolaire

Il faut redynamiser l'accès à la médecine scolaire. C'est une question de droit des enfants. Dans le cadre des « Cités Educatives », la municipalité s'associe avec l'Education Nationale pour créer des postes de médecins de santé publique et d'orthophonistes.

Ce programme nous permet aussi de co-financer deux postes d'animateur-ice-s en prévention à la santé. L'éducation à la santé est aussi un droit. Depuis des années nous proposons des actions sur le temps scolaire et cela de la maternelle au lycée ainsi qu'aux établissements petite enfance : prévention des addictions, éducation à la sexualité, promotion des compétences psycho-sociales des enfants, mésusage des écrans, nutrition et pratique d'une activité sportive, prévention bucco-dentaire et hygiène. Nous avons structuré un portail santé à la rentrée scolaire 2020/2021.

Offrir de bonnes conditions matérielles de réussite

Nous continuerons d'investir dans des locaux de qualités pour les écoles primaires en assurant de maintenir leur bon niveau de connectivité numérique devenue nécessaire. Nous prévoyons trois nouveaux groupes scolaires dans les 5 prochaines années (réhabilitations-constructions de Joliot-Curie et de Saint-Exupéry, construction de Schramm). En 2021 nous lancerons la consultation avec la communauté éducative mais aussi l'ensemble du quartier pour Joliot-Curie afin de livrer le nouvel équipement pour la rentrée scolaire de septembre 2024 et lancer la programmation de Schramm.

La ville maintiendra son aide aux parents pour alléger les coûts des fournitures scolaires.

II. Exiger un développement du territoire utile aux courneuvien.ne.s

Le territoire de Plaine Commune attire des investissements : Jeux Olympiques et para-olympiques (JOP), projets (nouveaux ou de rénovations) urbains, nouvelles lignes de transport. Nous avons participé à construire ce mouvement, Il est donc inconcevable que les millions d'heures de travail en question ne profitent pas, pour une part, à l'emploi des courneuvien-ne-s. Nous sommes déterminés à relever ce défi parce que nous savons combien l'emploi est important pour le quotidien, pour l'avenir au niveau individuel comme collectif notamment pour les jeunes. Nous ne nous résignerons jamais au chiffre de 27 % de courneuvien-ne-s sans emploi, une réalité qui touche 43,5 % des 15 – 24 ans et les femmes plus que les hommes.

Cette situation est le résultat de logiques économiques structurelles où l'emploi et les conditions de temps travail passent après des logiques boursières. Elles doivent être bousculées et nous pouvons y contribuer depuis notre municipalisme.

Rien ne justifie, si ce n'est des logiques discriminatoires, qu'à qualification égale les courneuvien-ne-s soient deux voire trois fois plus au chômage. Rien ne justifie non plus que des offres d'emplois sur le territoire de Plaine Commune ne soient pas pourvues notamment dans le BTP alors que rien ne dit qu'il n'y a pas à La Courneuve les « savoir-faire » et les capacités pour être coffreurs, grutiers, électriciens, chauffeurs livreurs, vendeurs, programmeurs, informaticiens...il n'y a pas de fatalité qui fasse que les compétences n'existent pas à La Courneuve pour occuper ses postes de travail qui ne trouvent pas de preneurs.

Nous nous lançons le défi de 1 000 chômeur-eu-ses en moins d'ici fin 2024 en agissant au maximum de nos possibilités sur les entreprises du territoire ou qui souhaitent s'installer, en apportant notre

contribution au rapprochement entre emploi existant et courneuvien-ne-s en participant à l'articulation entre le local, voir le micro local et les dispositifs nationaux, régionaux est donc clairement posée.

Tout ne peut dépendre de l'action municipale mais tout ce qui peut être fait de notre côté doit être expérimenté – notamment à travers la création d'un réseau pluridisciplinaire d'accompagnement au parcours des demandeur-se-s d'emplois - pour que d'autres acteurs, aux regards de leurs responsabilités sociales et économiques, s'inscrivent dans l'ambition.

Contribuer à l'autonomie des jeunes

La ville a développé plusieurs dispositifs pour aider les jeunes, dans leurs diversités, à lever des obstacles pour favoriser formation, projet professionnel, emploi.

Le Point Information Jeunesse (PIJ), qui a vu sa labellisation renouvelée en 2019 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, mène des actions pour sensibiliser les jeunes et les aider dans les différents aspects de leur vie quotidienne. Il gère également les demandes de stage pour l'ensemble de la ville et a permis l'accueil d'environ 170 jeunes stagiaires dans les services municipaux. Il organise chaque année le « Forum des jobs d'été » qui rassemble environ 200 jeunes.

L'objectif des « contrats courneuviens de réussite » est de favoriser l'autonomie des jeunes courneuvien-e-s de 16 à 30 ans en leur apportant une aide méthodologique et/ou financière dans des projets de cours, moyens et long termes (financer une formation, participer à un voyage humanitaire, créer son entreprise, passer le permis...). De leur côté les jeunes s'engagent à participer à la vie de la cité, principalement dans le tissu associatif local. Une commission mixte se réunit trois fois dans l'année pour valider l'aide apportée aux projets présentés.

L'enjeu de l'emploi et de la formation des jeunes nécessite de travailler en synergie avec d'autres partenaires comme la Maison de l'emploi et la Mission locale. Un partenariat existe – jetant ainsi les bases du réseau pluridisciplinaire d'accompagnement au parcours des demandeur-se-s d'emplois que nous souhaitons - avec les « Contrats courneuviens de réussite ». Ces deux structures organisent des ateliers en lien avec l'emploi ou la formation (métiers, filières, formations, présentation des bassins d'emploi de proximité, ateliers d'initiation à l'utilisation de l'informatique pour sa recherche d'emploi, permanence d'écrivain public à visée professionnelle ...) et délocalisent des actions dans les quartiers pour être au plus proche des besoins des jeunes courneuvien.ne. s.

Proposer les parcours en alternance, valoriser les métiers « porteurs »

Apprentissage, alternance sont des parcours de formation capacitant aussi bien pour des jeunes sortis tôt du système scolaire sans diplôme comme pour des étudiant-e-s qui veulent approfondir leur parcours professionnel mais trouver des entreprises pour les accompagner est souvent difficile.

La municipalité souhaite aider à la mise en relation entre les jeunes en recherche et le monde économique local en demandant en contribuant, par exemple, à la mise en place d'un forum annuel de l'apprentissage et de l'alternance ou encore le lancement d'une plateforme numérique permettant une meilleure coordination entre jeunes courneuvien-ne-s et offre de stage, formation en alternance, jobs d'été du territoire.

Il y a urgence – de la part de tous les acteurs engagés – de créer des parcours de formation pour l'ensemble des savoirs faire nécessaires à la tenue des JOP (s'adressant notamment pour les personnes en difficulté dans l'accès à l'emploi).

Une attention particulière sera portée aux dispositifs de formation aux métiers du numérique aujourd'hui en plein essor

De son côté la municipalité s'engage à développer, à la mesure de ces capacités, apprentissage et service civique en son sein.

Expérimenter des actions favorisant l'emploi

En 2019 il a été acté, par le Préfet de Région et de Département, que la ville puisse travailler à une expérimentation liée aux enjeux d'insertion et d'emploi s'adressant à tous les publics notamment les plus en difficulté.

L'idée est de favoriser - par la constitution d'un réseau pluridisciplinaire connaissant les dispositifs d'insertion - l'écoute, le dialogue de tous les publics concernés afin- de pouvoir proposer un accompagnement individuel et collectif. 5 conseillers « emplois/formation » ont été recrutés pour faire

vivre et développer cette approche ciblée et qualitatifs pour l'accès à l'emploi. Cette approche sera mise en œuvre par la présence d'agent-e-s de terrain dans les quartiers qui seront chargés de rencontrer le public (Maisons pour tous, associations, clubs sportifs...) et de développer la médiation. Ce dispositif a vocation à attirer le public le plus éloigné de l'emploi et peu ou pas en relation avec les institutions, de lever la méfiance de certains habitant-e-s envers lesdites institutions, de faciliter l'accès à celles-ci en ne demandant aucune formalité administrative, de favoriser l'action de ces institutions en proposant des services avec « effet visible » immédiat et enfin d'accompagner ce public dans sa démarche de candidature.

Avec cette expérimentation axée sur l'accompagnement individuel et collectif nous souhaitons contribuer à résoudre le paradoxe entre d'un côté une envie d'emploi et de l'autre des entreprises locales (particulièrement les TPE et PME) qui expriment des difficultés pour stabiliser leurs nouveaux salariés. Il s'agit de favoriser des rencontres entre des motivations et des métiers existants au sein des entreprises locales.

Pour valoriser les entreprises qui mènent des actions pour l'insertion professionnelle et sociale et font le choix de miser sur la richesse humaine du territoire, il est proposé qu'en 2021, soit décerné le premier prix, décerné par la jeunesse de la ville. Parallèlement, la ville encouragera l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux projets pour répondre aux besoins des courneuvien-ne-s en termes de création d'entreprises et d'associations d'économie sociale et solidaire dont un restaurant et une ressourcerie.

III. Affirmer l'accès aux droits et lutter contre la pauvreté

43,2 % des habitants de nos quartiers vivent sous le seuil de pauvreté (1 026 € par mois pour une personne). Cela représente trois fois plus qu'au niveau national (15,9 % pour la région Ile de France et 29 % pour le département de la Seine-Saint Denis).

La solidarité, l'engagement pour l'accès aux droits sont des valeurs constitutives de la municipalité pour favoriser un vivre mieux aux courneuvien-ne-s. Ce sont les partis pris de nos politiques publiques. Et plus que jamais elles ont dû être mobilisées pour faire face aux conséquences sanitaires et sociales de la pandémie du COVID 19 qui ont plus frappées les villes populaires comme les nôtres.

Agir pour dépasser la pauvreté

Nous continuerons tous nos dispositifs solidaires : urgence sociale et alimentaire (CCAS), soutien aux associations d'entraide, enveloppes allouées aux droits au logement, développement des Fonds de Solidarités Logement et Fonds de Solidarité Energie. Tous ces dispositifs sont nécessaires pour apporter une aide concrète aux courneuvien-ne-s en difficulté tout simplement pour vivre dignement.

Nous continuons à soutenir et à renforcer – par exemple en ouvrant un 5e fauteuil dentaire - le Centre municipal de Santé essentiel pour contribuer au droit à la santé pour tous. En 2020 nous avons pérennisé la Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) ambulatoire à destination des personnes démunies ayant besoin de soins mais en situation de renoncement aux soins, notamment par l'absence de droit ouvert à l'assurance maladie ou avec des droits partiels. Il offrira, en articulation avec le CCAS, une mutuelle communale aux habitant-e-s (30 % n'en bénéficient pas actuellement).

Mais en 2021 nous souhaitons penser et mettre en débat – le 17 octobre journée mondiale de lutte contre la misère en sera l'occasion - ce que pourrait être un dispositif expérimental permettant aux courneuvien-ne-s vivant sous le seuil de pauvreté de passer au-dessus.

Il s'agit tout d'abord de construire un dispositif permettant que tous les courneuvien-ne-s bénéficient des droits dont ils ont le droit. Ces derniers sont des acquis de décennie de mobilisation. Cela nécessite de mobiliser l'ensemble des structures - Point Information Jeunesse, les Maisons Pour Tous, les boutiques de quartier, la Maison de la Justice et du Droit - pour favoriser l'accès de tous à leurs droits. C'est ce qui nous a motivé à renforcer les permanences d'écrivains publics ainsi que les actions en économie sociale et familiale à « Mécano ». Mais nous savons que face à l'isolement et au repli sur soi il est nécessaire d'inventer en permanence de nouvelles approches. Un bus des droits labellisé « France Service Public » sera déployé pour s'approcher au plus près des disponibilités des habitants.

Il s'agira ensuite – une fois tous les droits ouverts – de penser la forme et le coût d'un complètement de revenu permettant d'éradiquer le taux de pauvreté à La Courneuve.

L'ensemble de la population est impacté par la crise sanitaire. Nous serons attentifs à poursuivre les aides exceptionnelles si nécessaire mais d'ores et déjà nous souhaitons faire un geste solidaire fort en direction des jeunes de 18 – 24 ans. Etudiants ou précaires, sans-emploi ou salariés une partie des jeunes ont le sentiment d'être sacrifiés voire oubliés et pourtant ils continuent, dans leur immense majorité à être solidaire,

Combattre au quotidien les discriminations de genre

Si la pandémie a accru les inégalités sociales, les femmes en ont encore plus souffert : plus grande situation de précarité, moins bien rémunérées, majoritaire dans certains emplois de « première ligne » (nettoyage, santé, commerce alimentaire...) plus de responsabilité dans la charge des enfants en cas de séparation, prise en charge des personnes âgées. Nombre d'entre-elles notamment dans les quartiers populaires ont vu leur revenu s'affaiblir et à contrario leurs charges augmenter. Les situations de stress se sont aggravées.

Le CMS devra donc se montrer particulièrement vigilant aux répercussions du confinement sur la santé psychique et physique des femmes. Surtout que nous savons que la pandémie a parfois restreint l'accès aux professionnel-le-s de santé dans nombre de domaines notamment dans celui du « planning familial ». Le refus d'allonger le délai pour l'IVG, rendu impossible durant le confinement, est une atteinte aux droits des femmes inacceptables.

Nous poursuivrons donc notre combat contre les violences intrafamiliales. L'ensemble de nos équipements doivent être à l'écoute et nous mettons en place un lieu d'accueil de jour pour les femmes en grande précarité et victimes de violences et la création de nouveaux appartements relais.

Agir pour l'accès aux droits de toutes et tous, implique de porter une exigence particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes. La mise en place d'un budget genré va dans ce sens. Il permettra d'analyser l'impact des politiques publiques portées par la Ville sur la vie des femmes, et d'ainsi identifier des leviers d'actions pour agir avec plus d'efficacité pour l'égalité. En 2021 nous créerons les conditions de présenter des pistes pour un budget genré dans les prochains exercices budgétaires.

IV. Aménager une ville vivante, écologique et populaire

La ville est rapport à l'humain et aussi rapport à la nature. C'est à partir de ces deux dimensions qu'elle doit être pensée ou repensée notamment dans son aménagement afin de contribuer à des rapports humains de « bien-être » et d'émancipation mais également de contribuer à des rapports à la nature qui prennent en compte les défis environnementaux notamment posé par le réchauffement climatique. Les logiques urbaines, axées souvent sur la rentabilité, ont fait des villes et des métropoles des contributrices au dérèglement climatique. Nous devons contribuer à inverser la logique.

Nous en sommes persuadés l'engagement pour le mieux vivre des cournevien-ne-s appelle un urbain compatible avec l'environnement dans un rapport pacifié à l'environnement loin de toute idée « d'un marché du vert ». C'est le sens que nous avons donné à notre déclaration de l'Etat d'Urgence Climatique et Social adopté en septembre 2020.

Nous allons poursuivre nos politiques d'un urbain qui pose la qualité de vie comme essentiels en faisant reculer toujours plus les héritages d'une époque où celui-ci s'éloignait du « droit à la ville ».

Depuis des décennies l'histoire de la municipalité de La Courneuve est d'agir contre ces tendances.

Depuis le milieu des années 1980 nous intervenons pour améliorer la qualité de l'habitat et des espaces publics, pour favoriser en permanence la proximité avec des services publics, des lieux de vie, les emplois, la culture, les loisirs pour accroître les espaces verts, les connexions avec les autres quartiers de la ville mais aussi avec l'ensemble de l'aire métropolitaine en cherchant en permanence à reconstruire une identité urbaine à la fois conforme à la conception traditionnelle de la ville (mixte, connectée et confortable) et respectueuse du caractère populaire et multiculturel de sa population.

Aujourd'hui cette ambition, au regard des enjeux de la transition écologique, doit se conjuguer avec une démarche respectueuse de l'environnement. Nous agissons pour une urbanité contribuant à une ville sociale, humaine et fertile dans laquelle sont respectées les règles et les équilibres, où les hommes et les femmes acceptent les manifestations de la nature et vivent en accord avec toute forme de vie et en supportent les contraintes pour mieux vivre ensemble (gestion des déchets, gestion de l'eau, partage des ressources et des espaces, etc.).

Nous voulons développer une écologie populaire parce que c'est dans celle-ci que se trouve la nécessaire mobilisation citoyenne et démocratique pour réussir le défi d'une ville sociale et durable. Comme nous nous sommes engagés dans la déclaration de l'Etat d'Urgence Climatique et Social, nous amplifierons en 2021 la préparation de la conférence communale sur le développement durable, que nous souhaitons proposer premier semestre 2022, en renforçant nos engagements dans ce domaine, en développant les rencontres.

Agir pour une écologie populaire et pour le droit à la ville

Dès les années 80, la ville s'est engagée dans la création du réseau de chaleur urbain basé sur la géothermie moins coûteuse pour les habitant.e.s, elle a poursuivi en ayant une politique volontariste en matière de maîtrise foncière afin de ne pas livrer la ville au marché, en favorisant la construction de bâtiments basse consommation, moins polluants, et/ou utilisant des matériaux bio-sourcés ou recyclés, en incitant au déploiement de panneaux photovoltaïques, en renouvelant son parc automobile par l'acquisition de véhicules propre.

Elle encourage -notamment dans les pratiques quotidiennes de la municipalité - aux écogestes.

Elle engage un travail, dans le respect du programme « nutrition santé », de redéfinition de sa politique restauration scolaire afin notamment de privilégier « circuits courts » et agriculture biologique.

Cette exigence de développement durable sera portée pour l'ensemble des aménagements urbains programmés et notamment le centre-ville afin qu'il soit un cœur de ville écoresponsable. L'arrivée du métro Grand Paris Express aux Six-Routes et le projet de lien avec Marville, la mutation de l'entreprise KDI à côté de la gare du RER B, le projet de renouvellement urbain du quartier Convention ou encore le travail engagé autour du centre administratif Mécano et du nouveau Centre Municipal de Santé offrent l'opportunité de construire un véritable cœur de ville. L'objectif est de créer un lieu ouvert, connecté aux autres quartiers, où logements, commerces, activités, services publics et coulées vertes le complètent. Pour cela, le travail sera mené avec un comité composé d'au moins 50 habitant.e-s, tirés au sort, et des représentant.e-s des instances de démocratie participative afin de travailler et décider aux cotés des architectes et de la municipalité des contours du futur centre-ville. Dans ce cadre, la ville obligera les aménageurs à répondre aux appels à projets européens pour financer les démarches de développement durable et étendra cette obligation à tous les aménageurs du territoire.

Nous porterons également cette exigence dans les projets urbains portés par les Jeux Olympiques et para-Olympiques 2024.

La ville travaillera également à un plan de rénovation énergétique des bâtiments incitant les bailleurs sociaux à engager des travaux et aider les propriétaires privés à obtenir les aides nécessaires à la rénovation de leurs logements réduisant ainsi la fracture sociale et la précarité énergétique.

Un droit à l'accès à la nature, une détermination à mieux gérer et préserver les ressources

Pour agir contre les îlots de chaleurs, l'appauvrissement de la biodiversité et contribuer à améliorer le cadre et la qualité de vie, nous continuerons notre objectif de plantation de 2 024 arbres pour 2024 (200 ont déjà été plantés depuis mars 2020) ainsi que notre soutien aux projets citoyens d'agriculture urbaines notamment à travers les jardins partagés et nous poursuivrons renforcement de la présence de l'eau (fontaines, brumisateurs...).

Le financement de la passerelle au-dessus de l'autoroute A1, permettant de rejoindre le parc départemental Georges Valbon depuis les 4 000, est acquis. Nous avons obtenu l'engagement financier de l'ensemble de nos partenaires (Plaine Commune, Conseil Départemental, Région, Métropole du Grand Paris, Etat). C'est une réalisation qui rendra l'usage du parc pour l'ensemble des courneuvien-ne-s dans le domaine de la proximité.

L'avenir c'est aussi préserver la qualité de l'eau et qu'elle reste un bien commun. Après Saint-Ouen, Epinay et La Courneuve, l'ensemble des villes constituant l'EPT Plaine Commune ont fait le choix de rester au SEDIF mais en portant l'idée que ce syndicat fasse le choix d'une régie publique dans les prochains mois dans le cadre de la « mission 2023 » lancée par le SEDIF, chargée d'étudier les différentes options de gestion de l'eau. Cette mission composée d'élue-e-s, d'usagers, d'experts et de techniciens doit comparer le meilleur mode de gestion de l'eau (régie, opérateur privé ou gestion mixte) du point de vue de sa qualité, de son prix, de la mutualité des infrastructures et de la solidarité des territoires. Parce que l'eau n'est pas une marchandise La Courneuve portera au sein du SEDIF l'exigence d'une régie publique.

La ville s'attachera également à instaurer un plan local de gestion et de réduction des déchets et à cette fin mettra en place, avec Plaine Commune, un plan de sensibilisation à la réduction des déchets.

Agir pour un environnement du bien-être

De nombreuses études montrent (relevés d'Airparif) que la qualité de l'air dans l'aire métropolitaine parisienne est médiocre notamment dans la quasi-totalité du territoire de Plaine Commune. Elle est à l'origine notamment de maladies respiratoires qui parfois sont fatales (5 000 morts prématurés par an du fait de l'exposition aux particules fines). Ne rien faire ne peut que conduire à l'aggravation de la situation en terme environnemental et de bien-être et les premières victimes seraient de nouveaux les habitant-e-s des quartiers populaires.

La Courneuve prend ses responsabilités. Elle s'inscrira, en 2021, dans la Zone à Faibles Emissions (ZFE) initié par nombre de communes aux seins de la Métropole du Grand Paris (MGP). Inscrite dans le Plan Climat Air Energie métropolitain, cette mesure met en place une restriction des véhicules les plus polluants (Crit'air 5 et 4) à l'intérieur du périmètre de l'A86. Mais cette mesure nécessaire ne peut pas être à la charge des citoyen-ne-s. Elles et Ils doivent être aidé-e-s, accompagné-e-s dans les alternatives d'éco-mobilité, ce qui nécessitent que celles-ci soient accrues tout comme les transports en commun ou les aides à l'achat de véhicules propres. Nous demandons d'être aidés pour mettre en place dans les prochains mois un guichet unique de la mobilité sur La Courneuve afin d'être disponible aux demandes des courneuvien-ne-s. Et pour compléter ce dispositif nous continuons à travailler, avec les acteurs concernés, la possibilité de rendre gratuit, en ville, les transports en commun pour les écolier.e.s en élémentaires.

Nous ne renonçons pas à demander, pour réduire l'émission de particules d'azotes dans l'air de notre ville, que la vitesse de l'autoroute A1 et A86, à l'instar du périphérique parisien, soit réduite à 70 km/h. Il n'y a pas d'autoroutes urbaines moins polluantes que d'autres.

Dans le même sens, la ville poursuivra également ses efforts pour favoriser le report modal en faveur des modes alternatifs à la voiture. En effet, les déplacements dans les centres-villes sont majoritairement effectués sur des courtes distances et les vitesses pratiquées y sont faibles. A titre d'exemple, selon le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), un quart des automobilistes en ville parcourt moins d'un kilomètre à une vitesse moyenne excédant rarement les 20 km/h. Ces distances pourraient très bien être effectuées à pied ou à vélo. Pour les distances d'au moins cinq kilomètres, il est prouvé que le vélo est plus rapide et plus commode que la voiture. Par ailleurs, il participe à apaiser la circulation, à préserver l'espace public, tout en participant activement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribue donc à une meilleure qualité de vie. Aussi, dans le cadre du plan de déplacements urbains d'Île-de-France et du plan de déplacements de Plaine Commune, la ville renforcera sa politique de mobilité durable notamment au vélo en créant des pistes cyclables, des bourses aux vélos et des espaces d'autoréparation mais aussi en transformant une partie du parking souterrain du centre-ville en une « centrale de mobilité » avec des véhicules et des vélos en auto-partage.

L'accès à un logement abordable : un droit

Le logement est un besoin vital. Il n'y a pas de « droit à la ville » sans droit à un logement abordable. C'est la condition nécessaire à la vie, aux relations sociales, à vivre un présent et à se projeter dans un avenir. Malheureusement pour des centaines de milliers d'habitant-e-s de région parisienne ce droit est plus que sous tension : Sans Domicile Fixe, habitats indignes, marchands de sommeil, loyers inabordables...une situation aggravée par des choix qui privilégient le logement comme une source de profits et de refoulement des classes populaires de territoires et de centralités métropolitaines.

Avec d'autres municipalités de l'aire métropolitaine nous travaillons à bousculer ces logiques, en résistant à tous ceux qui posent des restrictions à la construction de logement social et en exigeant des moyens pour le logement social métropolitain. En ce qui nous concerne nous continuerons à défendre à La Courneuve le modèle d'une ville populaire en affirmant la nécessité d'au moins 30% de logements sociaux dans les nouvelles constructions et nous validons qu'autour les moyens de déplacements lourds, une certaine densité d'habitat puisse exister.

V. Imaginer une ville créative, tremplin de l'épanouissement de toutes et tous

Les différents confinements que nous avons vécus en 2020 ont montré, par leur absence, l'importance pour nos vies, pour les relations sociales, pour l'épanouissement individuel et collectif des pratiques sportives, des lieux de cultures, des initiatives de découvertes et de l'importance de l'engagement associatif.

Nous espérons que 2021 permettra que l'ensemble de ces activités reprennent. Les habitant-e-s en ont besoin. Elles sont déterminantes pour la qualité de vie dans notre ville. Elles témoignent de la richesse qu'elle contient en termes d'inventivité, de détermination à changer les horizons du quotidien et du futur. C'est ce qui nous engage à en faire un droit pour toutes et tous.

Sport et culture : des droits à amplifier

Recevoir les JOP en Seine Saint Denis encourage à développer la pratique sportive pour toute et tous et notamment les personnes handicaps et nous voulons le faire en aidant toujours mieux la diversité des clubs sportifs.

La Courneuve a une tradition forte en termes d'engagements culturels. La présence du centre culturel Jean Houdremont en plein cœur du quartier des 4 000 en témoigne ou encore notre investissement au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional 93.

Permettre la découverte de la diversité des pratiques culturelles (100% EAC), encourager les vocations, se divertir et s'enrichir de spectacles vivants contribuent à casser les murs dans lesquels certains souhaiteraient enfermer La Courneuve.

Cette volonté si nous voulons la maintenir comme utile au « bien-être » et à l'émancipation nous savons qu'elle doit en permanence être en mouvement pour être à l'image des habitant-e-s dans leur diversité. C'est en cela que nous souhaitons repenser le devenir de Houdremont, repenser la programmation culturelle pour l'ouvrir plus franchement aux habitant-e-s et notamment aux jeunes.

La diversité des origines des courneuvien-ne-s est un atout pour enrichir l'apport culturel de notre ville.

VI. Porter notre « Ville Monde » avec fierté

Le meilleur rempart contre les « replis sur soi », le rejet de l'autre c'est la construction d'un commun fait de l'apport et de la richesse de la diversité de toutes celles et de tous ceux qui vivent ensemble. C'est ce que nous portons avec le projet La Courneuve « ville-monde ».

L'histoire La Courneuve c'est celle de femmes et d'hommes venu-e-s des quatre coins de France et du monde pour travailler et vivre mieux. C'est cette histoire d'accueil, de rencontres, de solidarité, d'actions communes pour la conquête de droits et pour le recul des inégalités sociales que nous poursuivons à travers le projet « ville-monde ».

Favoriser la rencontre de l'autre pour contribuer au vivre ensemble et à la paix

La Courneuve aujourd'hui c'est plus de 100 nationalités provenant de tous les continents. C'est autant de langues voire plus qui sont parlées tous les jours. A contrario de certains démagogismes voulant construire leur influence sur le rejet des autres, nous voyons dans ce multiculturalisme une force et une richesse pour donner de la force à nos actions pour plus de solidarité et d'égalité et à notre projet d'un territoire solidaire et d'épanouissement.

Pour favoriser la connaissance de l'autre, la ville organisera des cours et des conférences d'ethnologie et d'anthropologie pour les courneuvien.ne.s pour comprendre, connaître les différentes cultures, travailler sur la mémoire des peuples et l'histoire de l'immigration (c'est pourquoi en octobre 2020 le conseil municipal a adopté un vœu sur la situation du peuple Tamoul au Sri Lanka) et favoriser ainsi le vivre ensemble et la paix.

Des actions culturelles seront mises à contribution pour favoriser la découverte de l'autre et donner à voir la force du faire ensemble et la créativité du mélange pour faire du commun. Dans ce cadre, après l'initiative fédératrice de 2018, la Fête de la musique doit devenir un évènement « Ville Monde »

Nous sommes convaincus que contribuer à la paix et à faire reculer les tensions dans le monde donne plus de force pour construire une ville toujours plus solidaire, plus humaine, plus émancipatrice. Si nous vivons dans un monde majoritairement urbain, les villes peuvent bouger le monde aussi bien sur la transition écologique, que pour plus de solidarité, l'amitié entre les peuples et surtout pour la culture de paix.

C'est le sens de notre engagement dans la coopération décentralisée avec les villes jumelées, dans l'aide aux projets associatifs de solidarité internationales ou encore dans notre participation à l'action pour un traité mondial interdisant les armes nucléaires dans le monde. Nous nous félicitons qu'en octobre dernier la barre des 50 états nécessaire pour sa ratification par l'ONU ait été atteint et plus que jamais nous demandons que l'Etat Français se joignent à cette démarche au lieu de s'y opposer.

Pourquoi ne pas imaginer le 21 septembre 2021, « l'Assemblée courneuvienne des 100 nationalités » pour une citoyenneté courneuvienne de la paix, de la fraternité, de l'entraide, de la découverte de l'autre, du rejet des racismes.

Projet UNAOC, une reconnaissance dans l'engagement d'une « ville-monde » des courneuvien-ne-s

En 2019, l'Alliance des Civilisations des Nations Unies (UNAOC), qui est une organisation de l'ONU, a souhaité associer La Courneuve à son projet ambitieux d'aider les jeunes à s'approprier le multiculturalisme et le dialogue interreligieux. L'UNAOC a développé une expertise unique dans ce domaine. En choisissant en France, la ville de La Courneuve, l'UNAOC cherche à développer l'étendue de ses collaborations avec des acteur-ice-s loc-ales-aux qui agissent quotidiennement pour favoriser le dialogue entre communautés, entre religions.

A travers l'échange d'expériences avec d'autres autorités locales du monde confrontées, dans la diversité de leur contexte local, à des défis similaires le projet UNAOC de l'ONU veut faire sens pour participer à un monde de dialogue et de paix. Avec le protocole signé fin 2019 avec l'ONU, La Courneuve participe de la mise en place d'un réseau mondial de pouvoirs locaux s'inscrivant dans cette ambition. Il s'inscrit dans le « Penser global, agir local » ! Le monde nous apporte et nous sommes fiers d'apporter notre engagement et nos expériences au monde.

La première initiative vient de commencer avec le projet « Les médias c'est nous » dans laquelle les jeunes construisent un rapport aux mondes de l'information.

Permettre d'apprendre le français, valoriser les langues maternelles

Nous le savons exister nécessite de pouvoir se faire entendre et comprendre. Dans ce sens apprendre le français est une priorité pour certains de nos concitoyen-ne-s afin notamment de faire valoir leurs droits. La ville continue d'amplifier les possibilités d'apprendre le français dans les deux Maisons Pour Tous et dans des locaux associatifs du centre-ville. Compte tenu de la forte demande, les Maisons Pour Tous se sont mobilisées, dans le cadre d'une journée d'action de mobilisation nationale qui visait à interpeller l'Etat sur l'absolue nécessité d'accorder des crédits à cette politique publique fortement déléguée aux associations et municipalités. Il s'agissait d'obtenir des crédits dédiés pour que l'apprentissage de la langue française reste un droit inconditionnel. Cette mobilisation a porté ses fruits puisque la ville a pu adapter son offre de formation passant de 220 places fin 2018 à 440 fin 2019, soit le double.

Dans chaque langue, il y a la richesse de ceux qui la parlent et du monde qui nous entourent. La Courneuve ne peut que s'enrichir en valorisant toutes les langues qui s'expriment dans ses rues, ses espaces publics. C'est dans ce sens que Les Maisons Pour Tous et les centres de loisirs développent des actions interculturelles notamment autour des questions des langues maternelles. Nous sommes persuadés que l'action contre les inégalités spatiales comme celle contre le racisme ou encore des droits humains prendront d'autant de force si elles se rassemblent dans de nombreuses langues.

L'ouverture début 2021 de la nouvelle Maison Pour Tous Gagarine permettra un essor encore plus important de ces actions sur le quartier des Quatre-routes.

C'est dans ce même esprit que la ville créera un réseau d'échanges de savoirs et de services pour permettre l'entraide, le partage et la valorisation des savoir-faire multiples des courneuvien.ne.s et qui participent au vivre ensemble.

VII. Vivre mieux dans l'espace public

Des espaces publics pour le vivre mieux

Agir pour le mieux vivre des courneuvien-ne-s c'est travailler en permanence à des espaces publics agréables, propres, dans lesquels on se bien, sans pression, sans tension, accessible aux personnes en handicap, où on peut se rencontrer, dialoguer en toute convivialité.

Nous les regarderons également avec les yeux des enfants, des femmes. Des espaces publics que nous devons également regarder avec les yeux des enfants afin qu'ils puissent également en profiter.

Nous voulons le rendre plus beau, disponible à la créativité d'artistes pour que les murs deviennent couleurs et expressions

Nous poursuivons les efforts nécessaires pour « sécuriser » les trajets (Eclairage, signalétique des bâtiments publics, des panneaux de rue et de circulation, entretien de la voirie, zone 30 contre les vitesses excessives, marquage au sol).

Et nous prenons nos responsabilités avec nos partenaires tels que les Plaine Commune et les bailleurs sociaux afin qu'ils assument leurs compétences sur l'espace public à un haut niveau de responsabilité.

Un droit à la tranquillité pour vivre le « droit à la ville »

Nous sommes conscients que la bataille du droit à la ville doit être gagnée avec le « droit à la tranquillité » afin de que les incivilités et les violences des uns ne gâchent pas l'aspiration au mieux vivre de la grande majorité des courneuvien-ne-s. Dans ce domaine nous prenons nos responsabilités aussi bien dans la prévention que dans de l'intervention directe notamment avec la Police Municipale. Nous les renforcerons si nécessaire. Mais d'autres acteurs doivent prendre leurs responsabilités.

Nous nous félicitons que nos actions aient permis, depuis septembre 2020, dans le cadre des Quartiers de Reconquêtes Républicaines, que l'Etat débloque des moyens supplémentaires en fonctionnaires de police dans le secteur des « Quatre Routes ». Le quartier en a bien besoin pour faire baisser des tensions dues à des pratiques délinquantes notamment autour de la vente de cigarettes. Réussir à faire reculer ces dernières, de manières permanentes dans l'ensemble de la ville, nécessite présence et travail de fond. Ce sont les raisons de notre volonté de créer un observatoire de la tranquillité publique, de continuer à revendiquer un commissariat de plein exercice, de demander des moyens pour la prévention spécialisée et notamment que le Conseil Départemental s'engage à une 3e équipe de prévention dans le quartier des « Quatre routes ». Dans ce cadre, 2021 devra nous permettre de développer les moyens et la cohérence des interventions en matière de prévention.

VIII. Partager les pouvoirs de faire et de décider

Le « vivre mieux » pour les habitant-e-s nécessite la mobilisation et la participation des courneuvien-ne-s. Depuis de nombreuses années, la ville agit pour donner à chacun.e le pouvoir de faire entendre sa voix, d'être informé et concerté, d'être associé.e aux décisions, de participer à l'élaboration des projets : conseil de voisinage, conseil des sages, conseil local de jeunesse, des ados, des enfants, charte de la participation habitants dans les projets urbains, budget participatif, tremplins citoyens, comités d'usager-e-s...

Chacune de ces instances à son utilité, permet de faire entendre des voix, des avis mais l'expérience montre que la démocratie participative doit en permanence s'interroger, se repenser afin de permettre que la participation citoyenne se renouvelle, se renforce et permette à tous ceux qui le souhaitent d'apporter toujours plus son expérience à la vie de la cité.

C'est ce qui nous motive à revisiter en 2021 l'ensemble de nos démarches participatives.

Multiplier les espaces pour renforcer le pouvoir d'agir des courneuvien.ne.s

Les comités de voisinage existent depuis 1998. Leur objectif est d'être des espaces décentralisés et concertés permettant à tous les citoyen-ne-s participants (quel que soit son âge, sa nationalité) d'exprimer des avis sur les thématiques, de formuler des propositions. Depuis 22 ans se sont des milliers de courneuvien-ne-s qui ont pris part à leurs débats. Ils ont permis des dialogues collectifs permettant l'émergence d'idées sur l'intérêt général, l'expression d'aspirations qui ont contribué à

l'enrichissement des politiques publiques. Ils ont été aussi des lieux d'alerte. Depuis 2019, ces comités de voisinage sont dotés de budgets participatifs d'un montant de 20 000 € qui leur permettent de faire vivre les projets des habitants. Pour la première édition, 51 projets ont été déposés par les habitants. 16 projets ont pu être retenus puisqu'ils répondaient aux critères définis et ont été soumis au vote des habitants via la plateforme « notre avis ! ». Finalement 4 projets ont été validés et leur mise en œuvre est fixée à 2020. Compte tenu du succès de la première édition, la ville s'engage à amplifier les budgets participatifs en doublant les montants.

Si nous mesurons l'apport des comités de voisinage nous savons le besoin de les réinterroger et nous savons que la participation citoyenne doit être enrichie d'autres espaces pour favoriser débats et pouvoir d'agir des habitant-e-s. La ville a su créer d'autres structures de débats et de propositions comme le conseil des sages, le conseil citoyen, le conseil communal des enfants, le conseil communal des ados et le conseil local de la jeunesse.

De son côté la plateforme « notre avis ! » permet de lancer des consultations tout au long de l'année, sur des thématiques variées, parfois ciblées par quartiers, profils, ou centre d'intérêts afin d'identifier les problématiques et améliorer la vie quotidienne des courneuvien.ne.s. Ce fonctionnement peut être optimisé en organisant encore davantage de consultations via cette plateforme.

En 2013, la Maison de la Citoyenneté a ouvert ses portes pour en faire un lieu de rencontre et de débat ouvert à toutes et à tous. Sa programmation est constituée d'initiatives portées par les associations, les habitants et les services municipaux. Les sujets abordés traitent des projets de ville, abordent des questions de société et d'actualité et mettent en lumière les actions citoyennes.

Après sept ans d'existence, la Maison de la Citoyenneté, est reconnue par les habitant-e-s et les associations comme un véritable lieu des possibles, un outil au service de toutes les courneuvien.ne.s qui souhaitent s'informer sur les projets de la ville, participer à des échanges sur tous les sujets, découvrir la richesse de toutes les diversités locales, prendre des initiatives en matière de débats, d'expositions, de rencontres de toutes sortes. Cette mission doit donc se poursuivre et se développer pour associer à la vie de ce lieu le panel le plus large possible de courneuvien.ne.s.

Poursuivre l'inventivité démocratique

Si nous voulons accroître confiance et participation citoyenne nous devons nous interroger si nos dispositifs actuels sont suffisants. Nous devons en faire un bilan mais nous pensons qu'il faut continuer d'inventer au risque sinon de s'enkyster. Il faut un processus de régénération des espaces et des pratiques démocratiques travaillée avec les citoyen-n-e afin d'améliorer l'écoute et la prise en compte des avis exprimés, de susciter la parole du plus grand nombre, et notamment de ceux qui ne se manifestent pas, afin de faire progresser l'expression citoyenne, de permettre l'émergence de projets à l'initiative d'habitants.

Nous souhaitons qu'en 2021 émerge de nouvelles propositions. Une commission mixte composée d'él.u.e.s, de représentant.e.s d'associations et d'instances de démocratie sera chargée de faire des propositions au Conseil municipal.

Une fois ces instances de démocratie participative confortées, elles pourront, annuellement, lors d'une séance du conseil municipal, présenter leurs réflexions, questionner les élus et même proposer des délibérations. Par ailleurs, des rencontres régulières seront organisées entre les él.u.e.s et les habitants.

Nous souhaitons que 2021 soit la première année de la mise en place du référendum annuel permettant à tous les courneuvien.ne.s de plus de 16 ans, quel que soit sa nationalité, de se prononcer sur une ou plusieurs questions d'intérêts locales. Son ouverture à toutes les nationalités s'inscrit dans la revendication du droit de vote pour les résident-e-s étrangers aux élections locales si souvent promis depuis 1981 et si souvent abandonné. Il faudra décider comment décider et débattre des questions à mettre en referendum.

En 2021 nous apporterons une attention particulière aux jeunes en tenant compte de leur diversité. Nous avons de besoin de mieux les connaître pour faire émerger une participation des jeunes plus forte parce qu'ils sont quotidiens et futur de la ville. Ils sont une force et une richesse pour l'ensemble de la ville.

Encourager la vie associative

La ville se donne pour objectifs de favoriser toutes les formes d'engagement. Le mouvement associatif sous toutes ces formes représente une force d'engagement collectif qui contribue à la démocratie locale,

au vivre ensemble. Le tissu associatif est une richesse de la ville, il constitue un bien commun inestimable pour la ville et ses habitants puisqu'il est source de lien social. Pour garantir un accompagnement renforcé des porteurs de projets associatifs et citoyens, nous devons travailler à faciliter leur accueil ou information. La ville accompagne depuis toujours les associations en leur permettant de bénéficier d'un environnement favorable à leurs activités (mises à disposition de salles de réunions, de moyens techniques, versement de subventions, organisation d'un forum des associations...). Pour continuer à les aider nous proposons de réfléchir à une bourse au bénévolat et à un lieu de développement des projets associatifs /entrepreneuriat.

Dans le même temps, un agenda itératif sera mis en place pour favoriser la connaissance des initiatives municipales et associatives et nous devons travailler à la maison des fêtes pour en faire un lieu événementiel à disposition des courneuvien.ne.s. La ville s'engage également à réorganiser une journée d'accueil pour les nouveaux habitant.e.s et leur fournir un kit d'accueil leur permettant de mieux s'approprier la ville, sa richesse mais aussi connaître les dispositifs pour s'y intégrer et s'y impliquer.

Partie 3 : Les ressources mobilisées

I. Une prospective budgétaire élaborée dans un environnement incertain

Le cadrage budgétaire pour 2021

La construction du budget est d'abord et avant tout un exercice de prévision. Il doit donc inciter chacun à construire, à son niveau, un projet de budget réaliste, fondé sur une estimation de l'activité liée à la mise en œuvre du programme municipal et des priorités de l'année 2021.

Compte tenu de la projection sur la situation financière sur la période 2019-2026, le bureau municipal a maintenu pour 2021, les grandes priorités déjà définies pour la préparation du budget primitif 2020 :

- Sortir d'un système éducatif qui reproduit les inégalités
- Exiger un développement du territoire utile aux courneuvien.ne.s
- Affirmer l'accès aux droits et lutter contre la pauvreté
- Aménager une ville vivante, écologique et populaire
- Porter « Ville Monde » avec fierté
- Partager les pouvoirs de faire et de décider

Pour garantir la mise en œuvre de ce scénario, le cadrage budgétaire a été fixé comme suit :

- + 0,5% sur le chapitre 011
- + 0,5% sur le chapitre 012
- + 0,5% sur le chapitre 65

Le développement d'actions devant être exclusivement réalisé en contrepartie d'économies ou de redéploiement de crédits.

II. Les ressources financières

A. La prospective budgétaire

1) **Les recettes**

a) **Les recettes institutionnelles**

Le mécanisme de prise en charge par l'Etat d'une partie des pertes fiscales et domaniales qu'ont à déplorer certaines communes et intercommunalités du fait de la crise a été rendu opérationnel fin novembre 2020. Mais les associations de maires et présidents d'intercommunalité le jugent très insuffisant. Celles-ci sont préoccupées par la réduction à venir du produit de CVAE, que l'administration fiscale estime à -2,2% pour l'an prochain.

Les estimations des recettes institutionnelles mentionnées ci-dessous sont réalisées à population constante dans l'attente de la publication des données de population 2018 de l'INSEE. Elles seront donc ajustées pour la présentation du budget 2021.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

La dotation globale de fonctionnement est stable en 2021 par rapport à 2020, avec 18,3Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total. Toutefois, chaque année, la ville connaît un écrêtement diminuant ainsi la DGF reçu.

Ainsi depuis 2018, le plafond de l'écrêtement de la DGF est fixé à 1% des recettes réelles de fonctionnement

En 2020, la ville a bénéficié d'une DGF de 3 200 029 €. Pour 2021, le montant attendu est fixé à 3 015 408 € soit une perte de 184 621 €.

Dotations de péréquation :

La progression de l'enveloppe nationale de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est fixée à 90 M€ en 2021 (comme en 2020).

Cette faible progression peut s'expliquer par le fait que les hausses de la DSU entre 2014 et 2017 étaient justifiées par la volonté du gouvernement d'atténuer, pour les communes défavorisées, les effets de la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques qui est gelée depuis 2017.

Par ailleurs, les collectivités autofinancent, à coût nul pour l'Etat, les progressions nationales de ces dotations via, depuis 2018, la baisse de la dotation forfaitaire des communes (écrêtement) et la baisse de la dotation de compensation des EPCI. Dès lors, plus les dotations de péréquation augmentent, plus la dotation forfaitaire et la dotation de compensation baissent.

Or, il convient de rappeler que ces dotations ont pour vocation de bénéficier aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées...

- Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Les conditions d'éligibilités restent liées au classement des communes en fonction d'un indice synthétique.

En 2020, la ville était classée au 19^{ème} rang des villes éligibles avec une dotation de 13 246 727 €. En 2021, si la ville reste classée au même rang, elle percevra un montant de 14 039 102€ soit une hausse de 792 675 €.

- Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIDF)

Le FSRIF est un mécanisme de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France qui permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région. Il contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2020, la ville a été classée au 23^{ème} rang et a perçu un montant de 5 081 080€.

Pour 2021, compte tenu des règles de calcul de cette dotation et de la projection de l'augmentation du potentiel financier, il est projeté un classement de la ville au 23^{ème} rang sur une hypothèse de 184 communes éligibles. Le montant du FSRIF est estimé à 4 984 642 € € soit une perte d'environ 96 438€.

- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Depuis 2012, il permet de redistribuer 2 % des ressources fiscales des communes et des EPCI : 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015. Depuis 2016, le montant à répartir est fixé à 1 Mds€.

En 2020, la ville a perçu un montant du FPIC de 930 462 €. Le montant 2021 est estimé à 958 491 €.

Les autres recettes principales :

- Attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation est désormais versée par la Métropole du Grand Paris. Des mécanismes ont été mis en place pour garantir la neutralité financière entre la MGP et ses communes membres.

Aussi, pour 2021, le montant de l'attribution de compensation est estimé à 24 597 268 € soit le même montant qu'en 2019 et 2020.

- Allocations compensatrices TH et TFB

Pour 2020, les allocations de compensations sont prévues à hauteur de 1 398 590 € incluant les compensations de taxe foncière pour 449 188 € et la compensation de la taxe d'habitation à 967 760 € soit 1 416 948 €.

Pour 2021, dans le cadre des annonces du Gouvernement, l'article 4 du projet de loi de finances pour 2021 met en œuvre la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels.

Pour compenser la perte de ressources pour les collectivités locales, l'Etat versera une compensation de perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties, équivalent à la perte de bases d'imposition sur ces établissements industriels multipliés par le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année 2020.

Ainsi,

- Les bases d'imposition des établissements industriels pour la taxe foncière sur les propriétés bâties seront réduites de moitié, conduisant à une diminution de moitié de la cotisation des établissements industriels ;
- L'Etat versera une compensation qui sera calculée à un taux figé sur 2020 : les collectivités perdent 50% du rendement fiscal supplémentaire sur les établissements industriels : **la compensation sera donc évolutive, elle progressera (ou diminuera) comme les bases d'imposition des établissements industriels ;**
- **Le taux de compensation de TFPB sera celui de 2020.** Pour les communes, le taux de TFPB de 2020 sera majoré du taux départemental de foncier bâti de l'année 2020 ;
- Le coefficient correcteur de taxe foncière sur les propriétés bâties **devrait** bien être pris en compte, puisque les services fiscaux devront recalculer la perte de recettes, donc les recettes qui auraient été perçues, avec le coefficient correcteur, mais sans la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels
- **Les collectivités locales perdent cependant leur pouvoir de taux sur la moitié réduite des bases des établissements industriels, c'est-à-dire sur la compensation.**

Ainsi, la compensation sur la valeur locative des établissements industriels est estimée à 1 870 584 € et la compensation des bases de taxes foncières à 448 986 € soit un total de 2 319 570 €.

A noter qu'il n'y a plus de compensation de taxe d'habitation.

- Dotation politique de la ville

En 2015, les 120 communes de la politique de la ville les plus pauvres de France ont bénéficié de la nouvelle dotation de la politique de la ville (DPV) de 100 millions d'euros pour accompagner le financement de programmes locaux en matière notamment de renouvellement urbain, pour soutenir l'investissement public et le renforcement des services publics locaux, mais aussi en matière de cohésion sociale et de développement économique reposant ainsi sur les trois piliers des nouveaux contrats de ville.

En 2020, la ville a perçu un montant de 1 478 128 € pour les opérations de modernisation de l'office et restaurant du groupe scolaire Louise Michel et la réhabilitation du groupe scolaire Rosenberg et création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tranche 2.

Pour 2021, le montant de la dotation est estimé à 1 400 000 €.

- Dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle est attribuée sur appel à projet.

En 2020, la ville a déposé plusieurs dossiers de subvention au titre de la DSIL :

- Réhabilitation et rénovation thermique des étanchéités et structure d'isolation des groupes scolaires Joséphine BAKER & Charlie CHAPLIN : montant de subvention : 111 481 €.
- Mobiliser le numérique pour réduire les inégalités scolaires - Mesures déployées dans le cadre de l'équipement en matériel informatique des élèves de classes élémentaires face à la crise du Covid-19 - montant de subvention : 400 000 €.

Dans le cadre du plan de relance, plusieurs dossiers ont été déposés au titre de **2021** :

- Franchissement A1 : montant demandé 2,2 M€
- Groupe scolaire Joliot-Curie : montant demandé 23 M€
- Maison de santé rue Alice Guy : montant demandé 274 369 €
- Office de restauration GS Louise Michel : montant demandé 226 500 €.

Les recettes principales de la ville peuvent se résumer ainsi :

SIMULATION RECETTES 2021

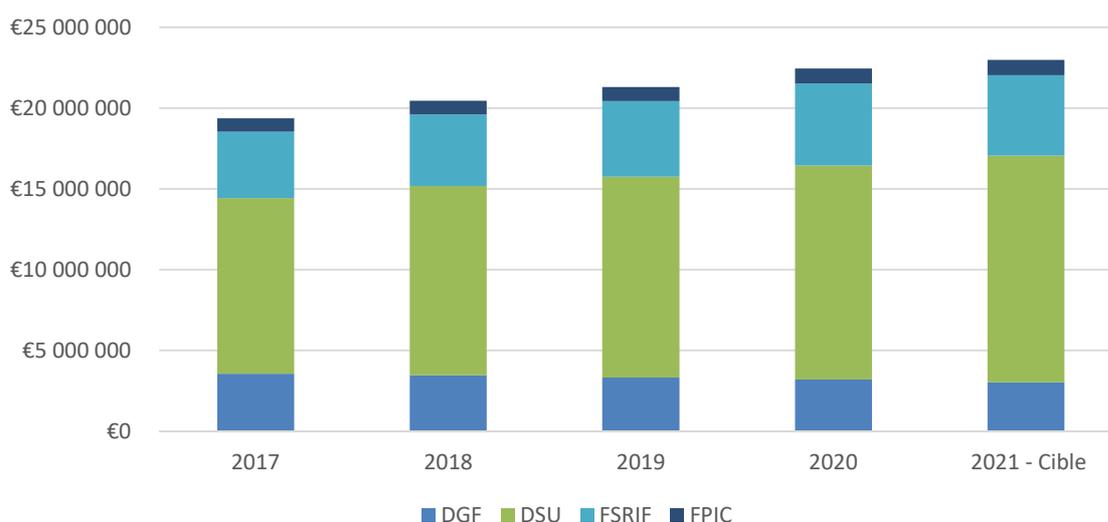
	Population légale	Dotations	Péréquation verticale			Péréquation horizontale		Fiscalités	
		DGF	DSU	DPV	DSIL	FSRIF	FPIC Attribution	Produit TH-TF	Compensations
2019	42 094	3 309 223 €	12 455 034 €	1 315 000 €	184 000 €	4 683 737 €	868 855 €	24 791 100 €	1 396 466 €
		79 €	296 €	31 €	4 €	111 €	21 €	589 €	33 €
2020	43 382	3 200 029 €	13 246 427 €	1 471 128 €	511 000 €	5 081 081 €	930 462 €	24 660 419 €	1 417 390 €
		74€/hab.	305€/hab.	34€/hab.	12€/hab.	117€/hab.	21€/hab.	568€/hab.	33€/hab.
2021	43 382	3 015 408 €	14 039 102 €	1 400 000 €	2 000 000 €	4 984 642 €	958 491 €	23 878 616 €	2 319 570 €
		70€/hab.	324€/hab.	32€/hab.	46€/hab.	115€/hab.	22€/hab.	550€/hab.	53€/hab.
		- 184 621 €	792 675 €	- 71 128 €	1 489 000 €	- 96 439 €	28 029 €	- 781 803 €	902 180 €
		-5,8%	+6,0%	-4,8%	+291,4%	-1,9%	+3,0%	-3,2%	+63,7%

Budget de l'État	Contributions des Villes	Fiscalités
-184 621 €		
+2 210 547 €		
+2 025 926 €	-68 410 €	+120 377 €
+2 077 893 €		

*DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

L'évolution importante des recettes est due principalement à la DSIL en lien avec le plan de relance.

**Répartition des dotations de l'Etat et de la péréquation
2017-2021**



b) Les recettes fiscales

En 2021, il n'y aura plus de taxe d'habitation dans les recettes fiscales des communes pour la première fois depuis l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement en 2016.

Celle-ci sera entièrement compensé par de la taxe foncière du département et le surplus reversé dans un fonds de redistribution.

Ainsi, en 2021, les recettes fiscales sont estimées à hauteur de :

- 23 816 124 € pour 2021 soit une baisse 781 803 € par rapport à 2020. En effet, cela est dû à la perte de la moitié des bases de taxe foncières en lien avec les établissements industriels. Cette perte est intégrée dans la loi de finances et donc compensé annuellement. Cependant il est à noter que peu à peu les collectivités perdent de plus en plus de leur capacité à pouvoir lever l'impôt et de ce fait de leur autonomie financière.
- Concernant l'ensemble des compensations fiscales, elles augmentent de 902 180 € par rapport à 2020. Il est à noter qu'il n'y aura plus de compensation sur la taxe d'habitation à partir de 2021.

Taxe d'habitation

En 2019, environ 80% des foyers en résidence principale sur la ville n'acquittent pas du tout ou partiellement l'impôt local de taxe d'habitation du fait de la faiblesse de leurs revenus.

Les foyers qui bénéficient de la suppression progressive de cette taxe en 2020 ont eu un dégrèvement de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020 pour les foyers avec moins de 27.432 € de revenu fiscal de référence pour la première part de quotient familial. Seuls 21% des foyers acquittent encore la totalité de leur taxe d'habitation. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La revalorisation des bases

Les bases locatives interviennent directement dans le calcul de la taxe foncière. Alors que par le passé, elles étaient systématiquement calées sur l'inflation prévisionnelle correspondant à l'inflation constatée des douze derniers mois. Pour 2021, la revalorisation est fixée à 0.2 % pour les bases foncières.

c) La tarification

Les services publics municipaux sont financés par les contributions des usagers, la fiscalité et les subventions attribuées à certains services (crèches, accueils de loisirs...).

La participation de l'utilisateur varie selon le service. Cependant, la tarification n'est qu'un mode de financement complémentaire du service public au regard du montant qu'elle apporte par rapport aux autres recettes. Les recettes prévisionnelles à percevoir s'élevaient à 3.76 M € en 2020 en baisse de 600 000 € par rapport à 2019.

Le poids de la tarification des prestations à caractère culturel, social, périscolaire, sportif et des loisirs demeure très faible au regard des coûts supportés par la commune. C'est en effet un choix politique structurant de notre municipalité que de pratiquer des tarifs qui ne puissent être un obstacle dans l'accès des courneuvien-ne-s à une activité et ce, quelles que soient les ressources de la famille. C'est l'honneur de nos politiques publiques.

La détermination des tarifs des services publics implique un subtil dosage prenant en compte l'accessibilité du service, le principe d'égalité de tous les usagers, le rôle social des tarifs, l'attractivité du service et les tarifs encadrés. La ville doit donc respecter tous ces principes et avoir pour souci permanent d'améliorer le service rendu, d'offrir de nouvelles prestations aux courneuviens tout en garantissant l'équilibre budgétaire.

Cependant, au regard de la crise sanitaire, les recettes des services publics sont encore en cours de recouvrement et d'analyse (perte de recettes de la restauration scolaire, des actes du CMS, du stationnement payant, impayés des familles etc...). Pour rappel, dans l'attente d'une amélioration de la situation sanitaire, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour l'année 2021.

2) Les dépenses de fonctionnement

Conformément aux orientations arrêtées dans la lettre de cadrage budgétaire, les dépenses de fonctionnement doivent pouvoir reconduire les actions et continuer d'apporter un service public de qualité tout en maintenant les équilibres budgétaires.

Les réunions techniques budgétaires qui se sont déroulées entre novembre 2020 et janvier 2021 permettent de constater que les services ont respecté le cadrage budgétaire. Cependant, ce cadrage pour être revu si des choix doivent être pris pour faire face à une détérioration de la situation sanitaire.

B. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

1) Les projets structurants 2021

La ville se fixe comme objectif de maintenir un **effort d'investissement raisonnable** sur les années à venir.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements qui prévoit des dépenses pour la période 2019-2024, traduit des besoins et une volonté de faire de l'investissement un levier de développement essentiel pour la ville et ses habitants.

Toutefois, compte tenu du contexte économique des collectivités locales et de l'obligation de contractualisation avec le préfet concernant la capacité de désendettement de la ville, il a été décidé que l'emprunt nécessaire au financement des investissements ne doit pas dépasser 10 millions d'euros par an pour maintenir des équilibres financiers satisfaisants. En 2019 et en 2020, seulement 5 millions d'euros par an ont été contractés permettant de maîtriser et de diminuer son encours de dette.

En effet la ville rembourse plus qu'elle n'emprunte.

Pour 2021, les projets en cours sont les suivants :

- Livraison de la Maison Pour Tous Youri-Gagarine
- Reconstruction du groupe scolaire Joliot Curie (lancement des études)
- Remise aux normes de l'assainissement du centre Trilbardou
- Livraison du centre de loisirs Rosenberg
- Travaux sur les logements de fonction des gardiens
- Mise aux normes et transformations en self de la restauration à l'école Louise Michel
- Extension du CTM

Les projets courants correspondant à l'entretien et au renouvellement du patrimoine de la collectivité (bâtiments et biens mobiliers amortissables : équipements des structures et équipements informatiques).

2) Le financement des investissements

a) Les recettes

Pour mémoire, le niveau de réalisation des investissements a évolué depuis 2016 de la façon suivante :

	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement (BP+reports+DM)	38 149 667 €	39 523 042 €	37 378 379 €	27 063 363 €
Réalisé	24 884 293 €	25 071 101 €	20 668 480 €	11 105 656 €
	65,23%	63,43%	55,30%	41,04%

Pour 2021, le montant du FCTVA prévu est d'environ 1.5 M€.

b) L'emprunt

La ville souhaite maîtriser son endettement. Si la période, avec un encours de l'argent à moins de 1%, permet d'emprunter sans coûts élevés, il est nécessaire de rester prudent.

	2016	2017	2018	2019
Emprunt mobilisés par la ville	14 439 500 €	9 400 000 €	17 000 000 €	5 000 000 €
en % des dépenses d'investissement	58%	37%	82%	45%

La situation financière d'une collectivité se mesure notamment par son niveau d'épargne qui permet d'apprécier la capacité de la collectivité à financer les dépenses courantes et obligatoires, à rembourser sa dette tout en continuant à investir, ainsi qu'à sa capacité de désendettement.

* l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2015 et 2016 est due aux flux financiers induits par la création de la Métropole du Grand Paris. Cette augmentation de recettes est reversée intégralement à l'EPT Plaine-Commune pour financer les transferts de compétences.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles de fonctionnement	66 380 034 €	81 335 914 €	80 777 691 €	84 821 646 €	85 924 487 €
Dépenses réelles de fonctionnement	59 952 893 €	73 614 610 €	74 372 699 €	74 507 756 €	75 911 021 €
Remboursement en capital de l'année	-3 836 028 €	-4 603 421 €	-4 939 777 €	-5 004 530 €	-5 802 129 €
Encours net au 31/12	47 708 488 €	53 554 263 €	63 335 104 €	75 330 574 €	74 528 444 €
Annuité de l'exercice	3 902 227 €	4 827 167 €	5 360 492 €	5 874 485 €	6 826 164 €
Correction cessions s775	945 654 €	751 453 €	0 €	3 124 000 €	60 750 €
Épargne brute	5 481 487 €	6 969 851 €	6 404 992 €	7 189 890 €	9 952 716 €
Capacité de désendettement	8,7 ans	6,9 ans	9,8 ans	7,3 ans	7,5 ans
Epargne nette	1 645 459 €	2 366 430 €	1 465 215 €	2 185 360 €	4 150 587 €

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019			
011	14 369 949 €	14 320 292 €	-0,35%	15 220 395 €	6,29%	15 000 847 €	-1,44%
012	38 984 186 €	40 172 722 €	3,05%	39 159 444 €	-2,52%	40 765 468 €	4,10%
65	18 517 600 €	18 451 587 €	-0,36%	18 750 046 €	1,62%	18 773 399 €	0,12%
66	909 800 €	1 003 700 €	10,32%	988 769 €	-1,49%	912 935 €	-7,67%
67	833 075 €	424 896 €	-49,00%	389 234 €	-8,39%	469 487 €	20,62%
DRF	73 614 610 €	74 373 197 €	1,03%	74 507 888 €	0,18%	75 922 136 €	1,90%

Chapitre 011 : Charges à caractère général (fournitures scolaires, administratives, produits d'entretien, eau, électricité, chauffage, entretien de bâtiments, maintenance, téléphone, affranchissement,...)

Chapitre 012 : Frais de personnel

Chapitre 65 : Indemnités des élus, subventions, contingents aide sociale et incendie, cotisations aux organismes de regroupement, ...

Chapitre 66 : Intérêts des emprunts

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

III. Les ressources humaines

En vertu de la loi, les collectivités locales doivent présenter au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation et des demandes de travail à temps partiel. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat.

Conformément aux engagements pris par le Maire, la collectivité décline annuellement ce rapport pour disposer d'une photographie du personnel communal permettant de dégager les grandes tendances et ainsi adapter sa politique de ressources humaines au service du projet municipal. Les éléments présentés ci-dessous sont basés sur le rapport sur l'Etat de la collectivité 2020 mais prenant en compte les données 2019.

L'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre de la loi relative à la transformation de la fonction publique, une loi que nous combattons tant elle vise à permettre au gouvernement de désormais s'immiscer dans les organisations des collectivités territoriales à travers les lignes directrices de gestion qui suppriment le caractère uniforme du statut de la fonction publique, renforçant la concurrence entre les territoires et la mise en œuvre d'une fonction publique « de carrière ». Cette loi impose aux collectivités locales de mettre en place l'effectivité des 1 607 heures de temps de travail annuel alors même qu'en 2001, lors du passage aux 35 heures pour l'ensemble des collectivités territoriales, la loi avait organisé une dérogation pour celles qui avaient un régime de temps de travail plus favorable à condition qu'elles délibèrent. Cela a été mis en œuvre par le conseil municipal dès 2001 mais aujourd'hui la ville doit se conformer à la loi. Nous souhaitons le faire avec intelligence en lien avec les représentants du personnel.

A. Les effectifs

L'effectif global rémunéré au 31 décembre 2019 s'élève à 1 199 agents. Après avoir diminué entre 2015 et 2018, il réaugmente en 2019 pour atteindre le même nombre d'agents qu'en 2015.

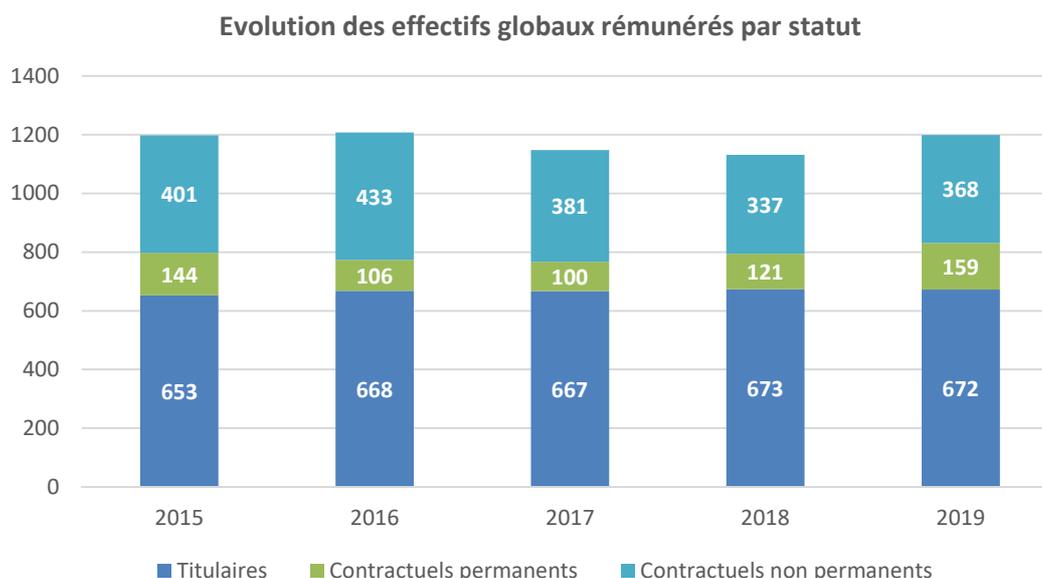
Evolution des effectifs globaux rémunérés

Emplois permanents	Effectifs rémunérés en décembre 2019	%
Assistantes maternelles	16	2 %
Contractuels sur emplois permanents	143	17 %
Titulaires et stagiaires	672	81 %
Total	831	100,0%

Emplois non permanents	Effectifs rémunérés en décembre 2019	%
Collaborateurs de cabinet	3	1 %
Contractuels sur emplois non permanents	335	91 %
Remplaçants	26	7 %
Apprentis	4	1 %
Total	368	100 %

Effectifs total rémunéré en décembre 2019	1 199
---	--------------

Evolution des effectifs globaux rémunérés par statut



Les effectifs permanents rémunérés sont composés des agents titulaires et contractuels sur postes permanents qui bénéficient d'une rémunération au 31 décembre 2019. Cet indicateur est à distinguer du tableau des effectifs voté au conseil municipal dans lequel sont présentés l'ensemble des postes existant occupés ou inoccupés.

L'emploi permanent est en hausse depuis 2018. Si celui des titulaires reste stable, celui des contractuels permanents est en nette augmentation. Cela traduit à la fois la création de postes au tableau des effectifs et la difficulté à recruter par voie statutaire.

Parallèlement, l'emploi des contractuels non permanents est en augmentation.

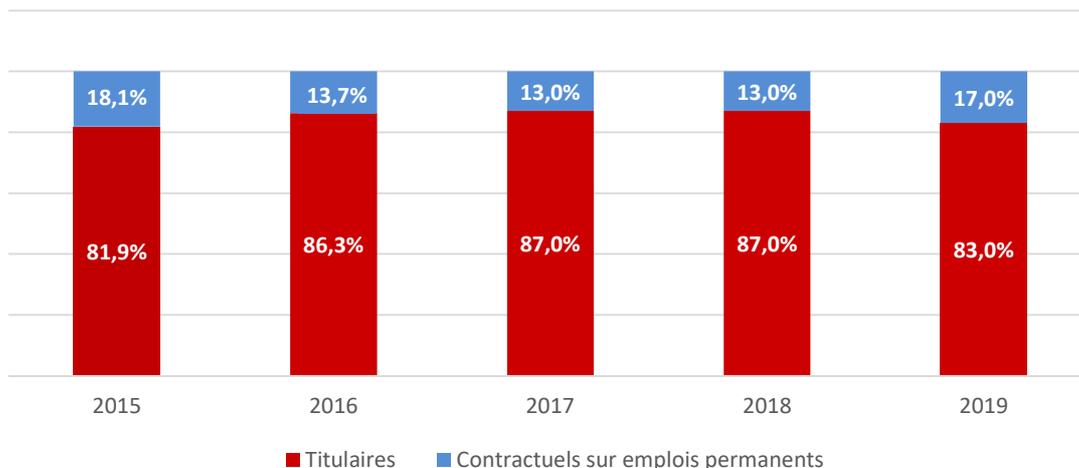
Evolution des effectifs permanents rémunérés par catégorie

	2015	2016	2017	2018	2019
A	88	88	85	92	127
B	121	118	117	114	111
C	588	568	565	569	577
Total des postes occupés au 31/12/2019	797	774	767	775	815

Les 16 assistantes maternelles faisant partie des 831 agents permanents ne sont pas comptabilisées dans ce tableau compte tenu de leur statut particulier.

Evolution de la part des titulaires dans les effectifs permanents

Evolution de la part des titulaires dans les effectifs permanents



Par comparaison, le bilan social sur les collectivités de la Petite couronne établi par le CIG en 2017 indique une proportion de 82% de fonctionnaires et 18% de contractuels sur les emplois permanents. Au niveau national, les contractuels représentent désormais 19,2% de l'ensemble de la fonction publique.

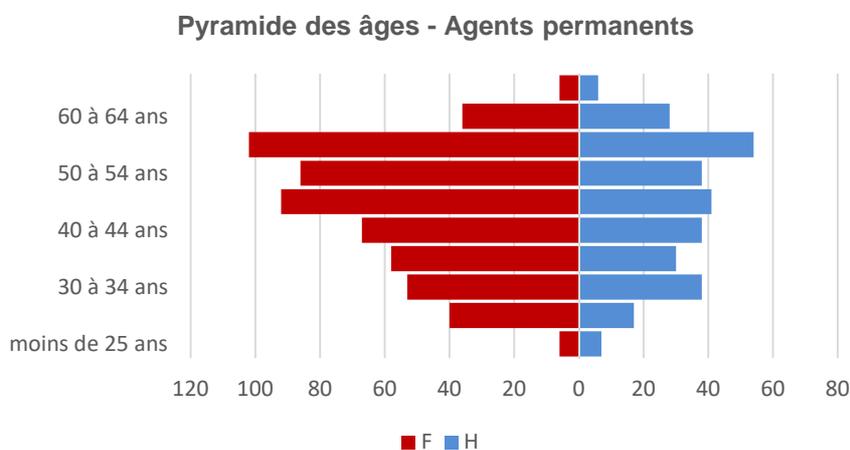
Il faut noter que dans la fonction publique territoriale, en 2017, plus d'un quart (25,5 %) des agents territoriaux travaillent sous le statut de contractuel (hors assistants maternels et familiaux). Leur part a augmenté de 0,8 point dans ce versant par rapport à 2016 après trois années de baisses consécutives.

La baisse de la proportion de titulaires s'explique d'une part, par les difficultés à recruter par voie statutaire sur les postes de catégorie A et B, principalement dans les filières administrative et technique. En effet, sur ces deux catégories, le nombre d'agents contractuels recrutés en 2019 est supérieur au nombre d'agents titulaires.

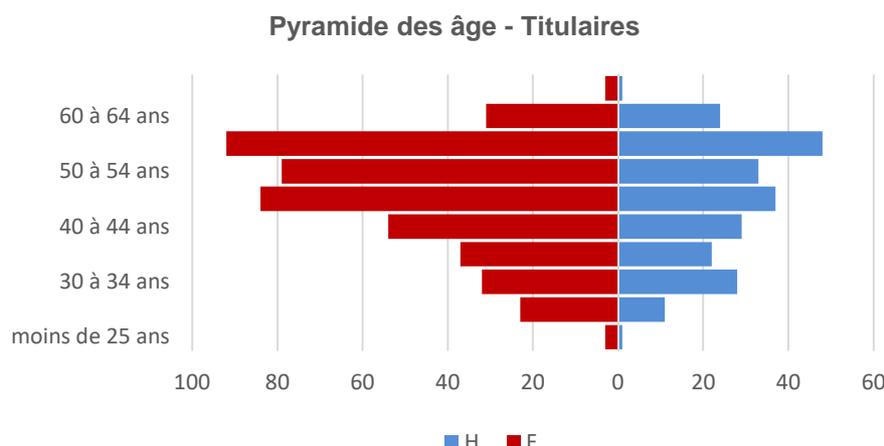
D'autre part, cette baisse s'explique par la prudence dont a souhaité faire preuve la collectivité lors du recrutement sur certains postes considérés comme sensibles de catégorie C, tels que les ASVP. Ainsi, les agents recrutés sur ces postes ont d'abord eu le statut de contractuel avant d'être mis en stage.

Il conviendra d'accompagner les autres agents contractuels recrutés dans leurs démarches de préparation aux concours. Il s'agira parallèlement de poursuivre la politique menée en matière de recrutement visant à favoriser les recrutements statutaires, la mobilité interne et la résorption de l'emploi précaire.

Pyramide des âges 2019 – Agents permanents



Pyramide des âges 2019 – Agents titulaires



Chez les agents titulaires et stagiaires féminins, qui représentent 65 % de l'effectif total, la pyramide des âges révèle une présence très significative des quadras et des quinquas, et une présence moins marquée des jeunes de moins de 35 ans. La part des femmes est de 65 %.

Les agents entre 40 et 49 ans représentent 30 % de l'effectif et ceux entre 50 et 59 ans représentent 38 %. Les agents de moins de 40 ans constituent 23 % de la population quand les agents de plus de 60 ans représentent 9 % de l'effectif.

En revanche, chez les hommes la pyramide des âges est plutôt équilibrée sur l'ensemble, avec toutefois une prédominance des 45 - 54 ans, et une faible représentation des moins de 25 ans.

Age moyen par catégorie et par sexe en 2019

Titulaires	F	H	Age moyen par catégorie
A	44,5	51,8	48,6
B	50,4	49,8	50,1
C	47,3	45,7	46,8
Total général	47,5	47,1	47,3

Contractuels	F	H	Age moyen par catégorie
A	40,9	47,3	43,3
B	36,2	39,8	38,2
C	46,3	38,8	44,8
Total général	42,6	43,2	42,8

L'âge moyen des titulaires est plus élevé que celui des contractuels (47 ans contre 42 ans)

Pour chacun de ces statuts, l'âge moyen des femmes et des hommes est le même, avec une moyenne à 47,3 ans chez les titulaires et 42,8 chez les contractuels.

Et, quel que soit le statut, les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes sur les postes de catégorie C et les hommes plus âgés que les femmes sur les postes de catégorie A.

Concernant les départs à la retraite, les réformes de ces dernières années ont conduit le personnel à repousser les demandes au maximum.

Année	Nombre de départs à la retraite
2014	19
2015	18
2016	15
2017	19
2018	13
2019	20

B. Les dépenses prévisionnelles 2021

1) *Les dépenses 2020*

Evolution des dépenses de personnel

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	74 372 018 €	74 507 756 €	79 777 451 €
Masse salariale	40 172 224 €	39 104 591 €	40 764 674 €
Part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement	54,02%	52,88%	51,10%

La masse salariale réalisée en 2019 s'élève à hauteur de 40 764 674 €. Le montant du budget primitif voté étant de 41 141 700 €, la différence sur l'enveloppe des rémunérations et des charges patronales est de 377 026 €.

Les crédits ainsi ouverts ont quasiment tous été consommés, ce qui est une différence notable par rapport à l'année 2018 qui comptabilisait un écart de plus de 1 300 000 € entre les crédits votés et les crédits consommés.

Cet écart de plus de 370 000 € entre le BP 2019 et le consommé sur l'année 2019 s'explique notamment par des difficultés de recrutement lors des vacances de postes notamment sur des postes qualifiés spécifiques.

Ainsi, en 2019, les dépenses de personnel représentent environ 51% du total des dépenses réelles de fonctionnement en raison de l'impact de la création de la Métropole du Grand Paris sur le budget de la ville.

Répartition des dépenses

Nature des dépenses	Montants réalisés en 2018	Montants réalisés en 2019
Rémunération principale titulaires	15 529 886 €	15 679 757 €
NBI, SFT, indemnités de résidence	1 218 700 €	1 217 940 €
Autres indemnités titulaires	2 657 837 €	2 735 604 €
Rémunérations non titulaires	7 132 851 €	7 987 298 €
Autres indemnités non titulaires	437 815 €	537 497 €
Personnel affecté par GFP de rattachement	166 €	0
Autre personnel extérieur	271 584 €	370 769 €
Prestations familiales directes	45 623 €	50 482 €
Allocations chômage versées directement	256 250 €	122 177 €
Versement aux autres œuvres sociales	280 000 €	280 000 €
Médecine du travail, pharmacie	15 561 €	20 993 €
Cotisations à l'U.S.S.A.F	4 886 308 €	5 253 693 €
Cotisations aux caisses de retraites	5 057 230 €	5 142 129 €
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	310 019 €	359 257 €
Cotisations versées au F.N.A.L	106 652 €	114 138 €
Cotisations CNFPT et CDGFPT	320 492 €	337 235 €
Particip. employeurs formation prof. cont.	2 491 €	3 279 €
Cotisations pour assurance du personnel	371 830 €	391 786 €
Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0 €	1 377 €
Cotisations aux autres organismes sociaux	14 566 €	19 388 €
Autres charges sociales diverses	104 493 €	103 118 €
Autres charges	84 237 €	36 757 €
Total	39 104 591 €	40 764 674 €

2) Les dépenses prévisionnelles 2021

Les orientations budgétaires définies pour 2021 impliquent une quasi-stabilisation du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel puisqu'une évolution de 0,5% est prise en compte dont le GVT (glissement vieillesse technicité) qui constitue une évolution naturelle des dépenses de personnel.

Cette politique n'empêche cependant pas le déploiement des moyens humains nécessaires au développement ou au maintien des missions de la collectivité telles que la police municipale, l'éducation...

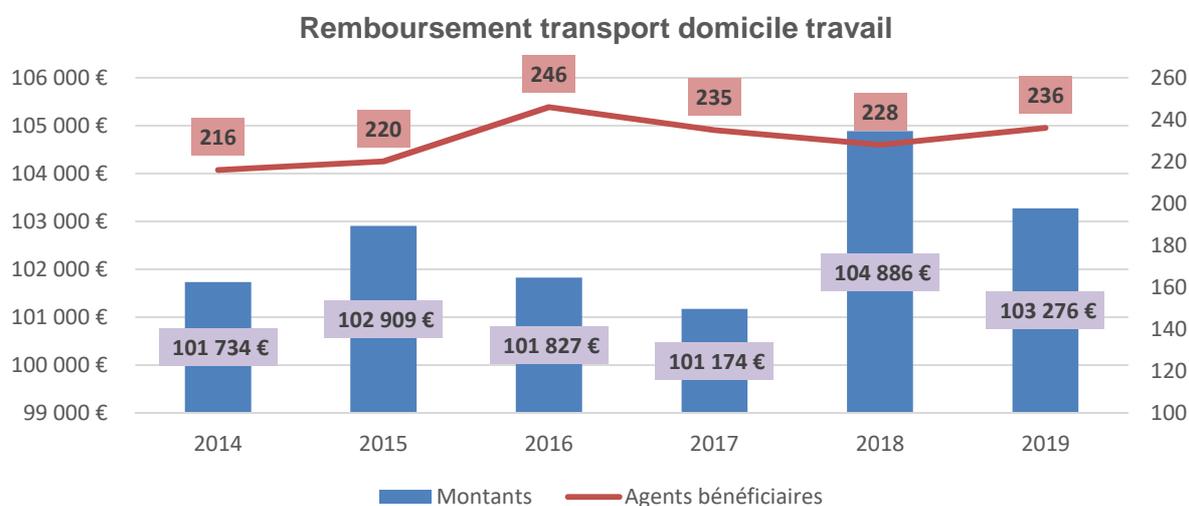
Au-delà des dépenses de personnel, le chapitre 012 doit intégrer les dépenses d'assurance statutaire, de subvention CASC (1 % de la masse salariale brute), la médecine professionnelle, 10 berceaux à la crèche des Petits Chaperons Rouges.

C. Les avantages en nature

La politique des ressources humaines de la ville se caractérise par un certain nombre d'avantages en nature.

1) Les frais de transport

Les remboursements de frais de transport ont ainsi fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 15 décembre 2016. Le nombre d'agents bénéficiant d'une prise en charge domicile / travail au titre des transports en commun est en progression continue entre 2014 et 2018 :



2) La protection sociale du personnel

Depuis 2013, la ville, en sa qualité d'employeur, participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents. La participation ne concerne que les mutuelles labélisées. Sont présentées ci-dessous les données annuelles cumulées : en 2019, 384 agents ont bénéficié au moins une fois de la participation Santé, pour un montant global de 114 309 €.

Année	Prévoyance		Santé	
	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant
2014	167	18 362 €	271	78 450 €
2015	199	23 241 €	303	91 774 €
2016	237	29 009 €	344	106 050 €
2017	257	29 736 €	364	112 208 €
2018	263	30 660 €	374	120 397 €
2019	263	30 822 €	384	114 309 €

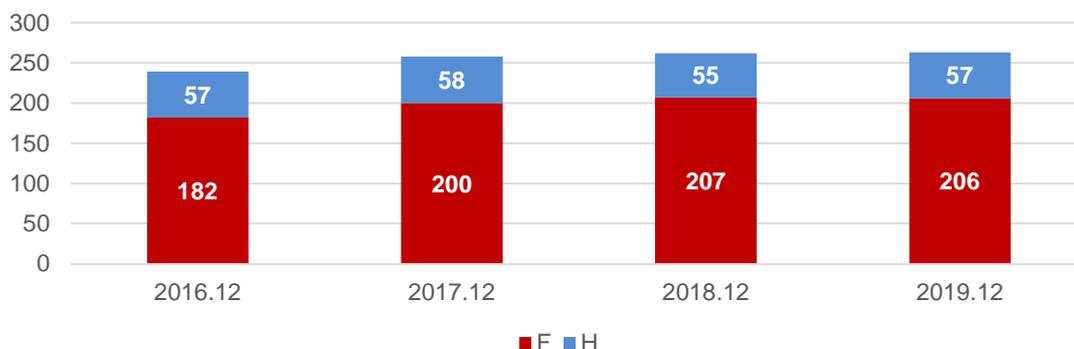
Nombre de bénéficiaires

Evolution du nombre de bénéficiaires de la Participation "Risque Santé" 2016-2019



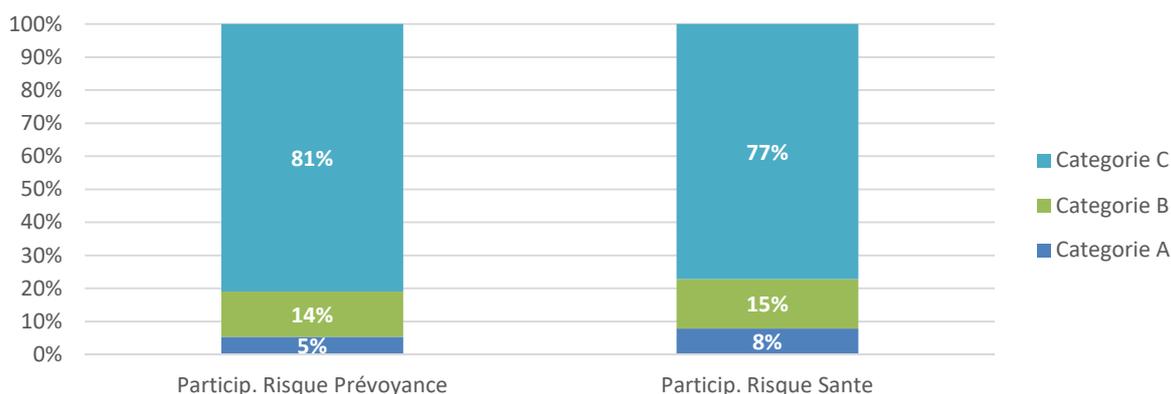
Après un pic en décembre 2017, le nombre diminue agents bénéficiaires de la participation Risque santé stagne en décembre 2018, en raison notamment des vacances d'emplois. La tendance se confirme en 2019. Au 31/12/2019, 46 % du personnel bénéficie de la prise en charge risque Santé.

Evolution du nombre de bénéficiaires de la Participation "Risque Prévoyance" 2016-2019



Sur la période 2016-2019, les chiffres indiquent la même progression que pour le risque Santé. Au 31/12/2019, 33 % du personnel bénéficie de la prise en charge risque Prévoyance.

Répartition des bénéficiaires des participation Santé et Prévoyance par catégorie en 2019



3) L'aide au CASC et aux organisations syndicales

En 2019, une subvention de 280 000€ a été versée par la commune au CASC pour le financement d'actions sociales et culturelles à destination du personnel communal. Cette subvention représente 1% de la masse salariale des emplois permanents de la collectivité.

La collectivité met aussi à disposition du CASC l'équivalent de 2,5 ETP.

Enfin, trois agents communaux bénéficient d'une décharge syndicale équivalente à un temps plein.

4) Le temps de travail

Cycle de travail

Le temps de travail minimal des agents est de 35 heures hebdomadaires, conformément à la délibération n°16 du 20 décembre 2001 confirmant la durée du temps de travail des agents municipaux et au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Cette durée du temps de travail est réaffirmée à travers la délibération n°24 du 14 décembre 2006 portant adoption du règlement général de l'aménagement du temps de travail, et notamment le Chapitre 2 de ce règlement.

Le compte épargne temps (CET) a été mis en œuvre à la ville le 19 décembre 2013. Les modalités de mise en œuvre du C.E.T. ont été définies comme suit :

- Les agents doivent obligatoirement prendre 25 jours de congés et/ou jours du Maire dans l'année. Seuls les jours au-delà pourront être épargnés qu'il s'agisse de congés annuels, de jours de médailles ou de RTT.
- Les repos compensateurs et journées supplémentaires accordées par la municipalité resteront liées à leur attribution d'origine et à prendre dans l'année.
- Le nombre de jours épargnés ne peut dépasser 60. Si un agent dispose de plus de 60 jours de congés non pris ceux-ci sont perdus.
- Les jours épargnés ne peuvent en aucun cas donner lieu à monétisation.

Il faut relever que la loi du 6 août 2019, dans son article 47, dispose que dans la fonction publique territoriale, l'abrogation des régimes de travail plus favorables antérieurs à 2001 doit contribuer à l'harmonisation de la durée de travail.

Les collectivités disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour délibérer sur les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Il conviendra dès lors d'engager des négociations avec les organisations syndicales afin de définir les nouvelles règles relatives au temps de travail. Toutefois, l'abrogation du fondement juridique des régimes dérogatoires antérieurs à 2001 interviendra au plus tard à la fin du délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes ou de leurs conseils d'administrations.

En application de cette loi, un travail est lancé en 2021 pour une application effective des 1 607h.

Il y a, en 2019, 263 comptes épargne-temps ouverts sur la collectivité.

Nombre de jours déposés sur les comptes épargne-temps par catégorie, sur la période 2013-2019

Catégorie	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	57	128	56	107	128,5	146,5	88
B	90	160,5	141	83	196,5	184	106
C	129,5	221	249,5	369,5	517,5	548,5	398
Total général	276,5	509,5	446,5	559,5	842,5	879	592

Nombre de jours retirés des comptes épargne-temps par catégorie, sur la période 2014-2019

Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	8	0			13	1
B	0	0		5	49,5	1
C	0	22		29	47	9
Total général	8	22		34	109,5	11

Les comptes épargne-temps sont de plus soldés à compter de 2017, dans le cadre notamment des départs en retraite. Ainsi, 3 CET ont été soldés en 2019, 2 en 2018 et 4 en 2017.

Conclusion



Le budget 2021 doit permettre à la ville de mettre en œuvre les orientations présentées ci-avant tout en maîtrisant sa situation financière afin d'accompagner les perspectives de développement à notre portée. Les projets importants qu'elle mène dans l'intérêt des courneuvien.ne.s appellent un maintien voire un renforcement du service public pour répondre aux besoins nouveaux qui émergent.

La ville doit agir avec la population pour imaginer, innover et obtenir des alternatives aux contraintes budgétaires imposées. Dans le même temps, cela suppose de poursuivre les efforts pour la recherche systématique de subventions auprès de l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, CAF, ANRU, FSE...) ainsi que de toutes les possibilités de recettes nouvelles, la mise en œuvre de nouvelles mutualisations et de partenariats, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une évaluation systématique des politiques publiques, ainsi que la maîtrise de la masse salariale.

Annexe

Rapport sur l'égalité femmes - hommes

I. Orientations et actions de la collectivité pour promouvoir l'égalité femmes-hommes

A. L'égalité femmes/hommes, lutte essentielle pour une politique progressiste et une société émancipée

Agir pour l'égalité homme-femmes c'est agir pour un droit fondamental. C'est un facteur essentiel pour l'émancipation humaine, pour garantir un accès aux droits pour toutes et tous et dans la lutte contre la pauvreté. Les sociétés ne peuvent prospérer durablement tant que sont encore discriminé.e.s voire opprimé.e.s près de la moitié de leur population.

« Tout le mal vient du fait qu'on ne veut pas reconnaître que la femme est l'égale de l'homme, qu'il faut lui donner la même éducation et les mêmes droits que l'homme ».

Le combat pour les droits des femmes est essentiellement porté par les femmes elles-mêmes face à des pouvoirs majoritairement occupés par des hommes.

Seul un effort collectif peut modifier les stéréotypes de genre véhiculés par la société, les médias et les institutions. Changer durablement les actes à l'encontre des femmes et assurer le respect de leurs droits est de la responsabilité de l'ensemble de la société.

Les droits des femmes sont le résultat de décennies de mobilisations.

Cette année, malgré la pandémie de Covid-19, des nouvelles mobilisations ont permis d'avancées notables pour le droit des femmes en France et dans le monde :

- L'Écosse a adopté la gratuité des protections hygiéniques, une première mondiale.
- Le délai d'IVG est allongé à 14 semaines en France.
- Les joueuses brésiliennes touchent maintenant le même salaire que les hommes.
- Le congé paternité a doublé en France.
- Le nombre de femmes PDG dans le classement Fortune 500 n'a jamais été aussi élevé.
- En Argentine et en Thaïlande l'IVG est décriminalisée.

Malgré ces avancées il reste beaucoup à faire et à gagner pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Que ce soit à La Courneuve ou ailleurs, des inégalités persistent : écart salarial, plafond de verre, répartition des tâches aux foyers, disparité dans les instances décisionnelles ...

Quelques chiffres du territoire :

- Les femmes représentent 48,9% de la population de La Courneuve (contre 50,8% en SSD et 51,7% en IDF)
- 25,4% des familles sont des familles monoparentales (23,1% en SSD et 18,7% en IDF) **dont 84,1% sont des femmes seules avec leur(s) enfant(s)** (85,1% en SSD et 83,2% en IDF)
- **A La Courneuve les femmes sont moins souvent présentes sur le marché du travail** que celles qui habitent l'ensemble du département (68,8%) ou de la région (73,7%). **Plusieurs facteurs d'explication : davantage de familles nombreuses à La Courneuve, des besoins en mode de garde plus importants, des difficultés financières pour assurer les frais de garde et de transports liés à la reprise d'une activité professionnelle...**
- Les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes (28,4% des Courneuviennes en activité, sont privées d'emploi contre 24,3% des Courneuviens).
- **Parmi les femmes actives** (chez les salariées), **26,9% sont à temps partiel** (contre 21,1% en SSD et 19,2% en IDF), **soit davantage que les hommes** (15,7% à La Courneuve). La tranche d'âge la plus touchée est les 15-24 ans (49,6%, contre 39,7% en SSD et 36,4% en IDF)

Une veille toute particulière est nécessaire sur les violences sexistes qui ont malheureusement décuplées avec la crise sanitaire :

- A l'échelle nationale on décompte une hausse de 16% de femmes victimes de violences sur l'année 2019.
- **A La Courneuve, nous comptons environ 220 femmes victimes de violences conjugales par an.** Sur l'année 2020, les partenaires locaux ont enregistré une augmentation des interventions pour violences conjugales sur notre ville ces derniers mois et une hausse des tentatives de suicide de femmes connues pour des situations de violences conjugales.

La lutte contre les violences sexistes est fondamentale à mener, elle exacerbe d'une certaine manière toutes les inégalités.

1) L'égalité femmes/hommes, un engagement fort de la politique municipale

Si les lois récentes appellent les collectivités s'atteler dans les faits à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La municipalité de La Courneuve en a fait un axe essentiel de son engagement pour la ville, de ses politiques publiques depuis plusieurs années. C'est engagement est « **une exigence pour faire évoluer la société et promouvoir un véritable accès de toutes et tous à leurs droits** ».

L'action municipale est le lieu où nous pouvons expérimenter de nouvelles idées pour déconstruire les mécanismes des inégalités femmes/hommes.

Elle ne se conforte donc pas seulement sur ce sujet dans la célébration des deux journées internationales : « Journée internationale des droits des femmes » du 8 mars et « journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes » du 25 novembre. Elle s'engage tout au long de l'année à mener cette lutte au travers de différentes actions.

2) Des Politiques publiques correctrices et intégrées pour réduire les inégalités

La loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants **d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget** en accord avec la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.**

Ainsi, l'élaboration, sur une base annuelle, d'un diagnostic de la situation de l'égalité professionnelle en sa qualité d'employeuse ainsi que le recensement des politiques publiques que la collectivité mène en matière d'égalité femmes hommes constitue donc désormais une obligation légale.

Ce présent rapport répond alors au cadre légal et permet ainsi d'établir un bilan général annuel visant l'évaluation de la situation actuelle et des actions entreprises par la ville.

Il est également un moyen pour porter et rendre lisible aux yeux de tous et de toutes les démarches mises en place par la ville sur cette thématique.

Par le prisme de la délégation aux batailles en faveur de l'égalité femmes hommes, et de la mission aux droits des femmes, la Ville de La Courneuve a construit une démarche globale et transversale s'articulant autour de deux thématiques :

- **Promouvoir, sensibiliser et éduquer à l'égalité femmes-hommes**
- **Lutter contre toutes formes de violences faites aux femmes et les filles**

Afin de garantir une approche spécifique et intégrée et être présente à la fois sur un versant correctif mais aussi préventif, ces thématiques sont déclinées en plusieurs axes de travail permettant la proposition d'actions.

En raison de la crise sanitaire actuelle apparue en début d'année 2020, la mise en œuvre des actions prévues sur l'année 2020 n'ont pas pu être réalisés.

Ces actions ont donc été projetées sur l'année 2021 :

Axe	Actions proposées	Etat d'avancement	Public cible/ Nombre de participant.e.s/réurrence	Perspectives sur l'année 2020 projeter sur l'année 2021
Axe 1 : Connaître et analyser la réalité pour construire des politiques plus égalitaires et plus efficaces	Mise en place de statistiques sexuées dans les bilans couplée d'un travail de recensement sur la situation du personnel communal mais aussi à l'échelle de toute la collectivité.	Non réalisé	x	Réaliser un document sociodémographique sur les femmes à La Courneuve.
	Mise en place d'un budget genré, outil pour analyser plus finement, dans chaque structure à qui bénéficie vraiment l'argent dépensé et s'il contribue bien à l'égalité femmes-hommes.			Affiner notre politique en matière de gestion du personnel autour de ce sujet de l'égalité femmes/hommes et faire émerger des propositions pour le budget 2022.

<p>Axe 2 : S'attaquer aux formatages des rôles masculins et féminins, à la transmission des stéréotypes.</p>	<p>Mise en place d'un dispositif de prévention des comportements sexistes dans les établissements scolaires « Jeunes contre le sexisme » portée par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Le collège Jean -Vilar</p>	<p>Le déploiement du dispositif dans tous les collèges de la ville volontaire.</p> <p>Partenariat avec le lycée Jacques Brel pour un projet de sensibilisation à l'égalité fille/garçon</p>
	<p>Mise en place de journées de formation auprès des services, acteur-ice-s de terrains éducatifs et structures en contact avec les publics féminins fragilisés reposant sur un volet pédagogique en matière d'égalité femmes-hommes/ filles-garçons (il s'agit ici de sensibiliser au rapport femmes-hommes non stéréotypés, à l'égalité professionnelle, à la lutte contre le harcèlement et structurer une pédagogie sur l'éducation non différencié), puis un autre volet sur le traitement des situations de violences sexuelles et sexistes.</p>	<p>En cours</p>	<p>1 cycle de formation réalisé auprès des agent.e.s du service jeunesse</p>	<p>Mise en place effective du plan de formation égalité femme/homme, violences faites aux femmes auprès de tous les agent.e.s de la ville.</p> <p>Sera incluse dans le plan de formation 2021/2023</p>
	<p>Création d'outil didactique et populaire pour largement sensibiliser : Création dépliant « Stop violences faites aux femmes » imagé et traduit en plusieurs langues, fiche accompagnement femme victime à destination des agent-e-s</p>	<p>Réalisé</p>	<p>x</p>	<p>Mise à jour du répertoire des femmes.</p> <p>Réflexion sur la déclinaison de supports de communication plus accessibles par toutes.</p>
	<p>Instaurer la communication inclusive et ainsi rejoindre les structures pionnières qui adoptent une communication égalitaire renvoie un signal clair et positif d'une organisation mobilisée pour l'égalité, consciente de sa responsabilité sociale en matière de communication.</p>	<p>Non réalisé</p>		<p>Inclure ce volet dans le plan de formation 2021-2023</p>

Axe 3 : Agir contre les violences envers les femmes	Mise en place de « Bons Taxis » d'urgence dans le commissariat de la ville afin de faciliter le déplacement des femmes victimes de violences vers les Unités Médico Juridique.	Réalisé	Nombre de bons distribué non communiqué en l'absence de l'ISC	Augmenter le nombre de Bons Taxis. Evaluation du dispositif afin d'en connaître son efficacité.
	Mise à l'abri des femmes victimes de violences par le renouvellement de la convention « Un toit pour elle » : dispositif en partenariat avec l'Observatoire départemental des violences envers les femmes visant à fluidifier l'hébergement spécialisé des femmes victimes de violences et leur famille.	En cours	1 mise l'abri sur l'année 2019 0 sur l'année 2020	Réalisé une rencontre pour la signature de la convention, augmenter le nombre de logement.
	Gestion d'un dispositif de trois appartements relais au sein du territoire afin de faciliter et d'accompagner les femmes victimes de violences et leurs familles vers leur autonomie et leur mise en sécurité. Un travail est effectué pour élargir à cinq appartements	En cours	Sur les années 2019 et 2020, 5 femmes, dont 4 avec enfants ont bénéficié de ce dispositif	Redynamisation du dispositif depuis l'arrivée l'AS au CMS. Entamer le travail pour élargir le nombre d'appartement à 5. Evaluation du dispositif de mise en sécurité exceptionnel mise en place par l'Etat pendant le confinement en partenariat avec PCH et SOSFemmes.
	Création d'un réseau contre les violences à l'égard des femmes rassemblant tous les acteurs de la ville travaillant sur cette thématique afin de partager nos connaissances, faire remonter les problématiques et mener des actions en conséquence afin de répondre efficacement aux besoins des femmes victimes de violences	Réalisé	x	Réseau animer par le service CLSPD
	Travail de sensibilisation contre le phénomène de pré et/ou prostitution juvénile ou non	En Cours	x	Deux conférences à destination de professionnels et des jeunes ont été réalisées, un travail avec le service jeunesse, la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, l'ASE et l'éducation nationale doit être enclenché pour former et sensibiliser sur ce fléau. Ouverture de l'accueil de jour avec place d'hébergement de l'Amical du

				Nid « Les Insoumises » pouvant accueillir 41 femmes et leurs enfants. Travaille de réflexion à réaliser dans le cadre du CLSPD.
	Former la police municipale à l'accueil des femmes victimes de violences	Non réalisé	x	Inclure ce personnel dans le plan de formation globale ville.
	Encourager l'expression de leur parole notamment en les proposant des lieux de rencontres sororales (les Maisons Pour Tous).	Réalisé	x	Elargir les espaces de paroles et renforcer les liens intergénérationnels.
	Renforcer la prise en charge des auteurs de violences faites aux femmes. Lutter contre les violences conjugales en agissant sur la prise en charge des auteurs de violences.	Non réalisé		Mise en place de conférences pour sensibiliser sur la nécessité de la prise en charge des auteurs des violences. Réflexion dans le cadre du groupe CLSPD d'actions enfin d'en réduire leur récurrence.
Axe 4 : Faciliter l'accès aux droits des femmes sur la ville , les informer de leurs droits, les accompagner, leur favoriser l'égalité d'accès aux droits sociaux, aux biens et services	Soutenir et travailler en partenariat avec les structures de la ville accueillant un public majoritairement de femmes spécifiquement les femmes victimes afin d'en favoriser leur expression dans la vie sociale, économique et démocratique et ainsi faire valoir leurs droits.	Réalisé	x	Améliorer le travail partenarial entre les associations et les structures de la ville ex MPTs/ association féministes.
Axe 5 : Constituer des réseaux et participer à des groupes de travail locaux, départementaux ou autres pour conforter la mise en œuvre concrète de la politique d'égalité	Concrétiser et coordonner des partenariats avec les services de la ville, les acteur-ice-s socio-économiques et les réseaux associatifs notamment via l'animation du comité de promotion des droits des femmes ;	Réalisé	CPDF : 3/4 réunions d'une trentaine de participant.e.s en moyenne, représentation de la ville au réseau départemental/régional : 4 fois	Elargir l'accès aux comité à de nouveaux partenaires : l'ASE, la DPAS, les PMI,..

Axe 6 : Tenir des initiatives phares de sensibilisation	Rencontre de sensibilisation autour des journées phares internationales en matière des droits des femmes ; journée du 8 mars (lutte pour les droits des femmes) et du 25 novembre (lutte contre les violences à l'égard des femmes),	Réalisé	Près d'une centaine d'homme et de femme ont participé à ces rencontres.	
Axe 7 : Agir pour ouvrir l'accès à des métiers à dominante masculine, prendre conscience des attitudes liées aux préjugés	Promouvoir la réussite féminine notamment dans les secteurs non et/ou très peu féminisés, par la mise en place d'une journée de sensibilisation et d'orientation sur les filières et métiers techniques et scientifiques.	Réalisé	Une trentaine de lycée.ne.s du lycée professionnel Denis-Papin	Renouveler ce type de rencontre à plus grandes échelles. Créer un réseau de marrainage
	Participation des établissements scolaires de la ville et les associations de la ville aux rencontres annuelles « Savante Banlieue » organisées par Plaine Commune.	Réalisé	2 associations	Remobiliser les établissements scolaires

Axe 8 : Rendre visible les femmes dans l'espace public	Participer à changer la perception sociale des femmes dans les espaces publics en les rendant plus visibles nomination des nouvelles infrastructures et rues de la ville avec des noms de personnalités féminines.	Réalisé	Six nouveaux noms de rues : Dans les 4000 sud, rue Frida Khalo, rue Assia Djébar. Dans les 4000 nord, rue Alice Guy, rue Suzanne Lacorre, place Oum Kalthoum, place Claire Lacombe. Des consultations ont été entreprises avec les habitantes pour nommer un square aux Quatre Routes : Maria Montessori,	Continuer à nommer les nouvelles rues et infrastructures par des grandes figures féminines peu connues.
	Mise en place d'actions ponctuelles d'appropriation d'espaces majoritairement occupés par un public masculin.	Réalisé	3 fois dans l'année	Prendre en compte de l'arrivée des JOs pour établir un programme d'actions
	Proposition de marches exploratoires	Non réalisé		Un débat sur l'efficacité de cette démarche doit être soumis.
	Réflexions sur l'aménagement d'infrastructure pour favoriser l'appropriation de l'espace par les femmes et des filles (ex : cours de récré inclusive,...).	En cours		Travail de réflexion dans l'aménagement des nouveaux groupes scolaire.
	Elaborer des rencontres/débats autour du harcèlement sexiste dans l'espace public (rue et dans les transports).	Non réalisé		

Axe 9 promouvoir le sport au féminin	Promouvoir le sport au féminin en réalisant des diagnostics sexués sur les fréquentations des femmes et des jeunes filles dans les clubs et les équipements sportifs de la ville. cours en partenariat avec les associations sportives féminines de la ville	Non réalisé		Travailler à la réalisation de ce diagnostic en partenariat avec les services des sports.
	Travailler avec les associations sportives pour apporter des réponses adaptées (parcours sportif, personnalisé, adapté, sécurisation (parkings), garde d'enfant et qualité des espaces de pratiques, les formations des éducatrices, la flexibilité des pratiques multi activité, proposition d'un débat public sport au féminin...).	En cours		Renforcer le travail partenarial entre les structures de la ville et les associations sportives afin d'identifier les freins encore existant à la pratique sportive féminine.
	L'arrivée des JOP sur notre territoire est une occasion de promouvoir d'autant plus la pratique sportive féminine	En cours		Favoriser plus de mixité (notamment dans les instances décisionnelles) par la valorisation médiatique, etc... Essayer de dégager des objectifs sur les pratiques sportives des femmes
Axe 10 : Agir pour les droits des femmes dans le monde	Structurer des liens avec les mouvements féminins d'émancipation et des droits des femmes dans le monde.	En cours		Poursuivre, renforcer et rendre visibles les actions dans le cadre des villes jumelées.

II. Egalité entre les femmes et les hommes au sein du personnel communal

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à combattre les inégalités de genre dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Pour autant, l'égalité entre personnes de sexe différent reste, dans les faits, un processus inachevé malgré les déclarations d'intentions, tel le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 proclamant que *"la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme"* (art.3).

Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013, a permis d'introduire les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 prescrivant aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitant-e-s d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport constitue un outil que chaque employeur public local doit pouvoir s'approprier, afin de disposer d'un diagnostic partagé des possibles inégalités entre femmes et hommes dans sa collectivité ou son établissement, en vue de pouvoir mobiliser, puis de corriger ces discriminations, bien souvent larvées, et d'agir donc sur le réel.

À cet effet, le protocole d'accord prévoit la mise en œuvre de mesures organisées en quatre axes :

- Le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- L'égalité dans les parcours professionnels et les rémunérations ;
- Une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- La prévention des violences et harcèlements sur le lieu de travail.

L'enjeu est de taille pour la fonction publique tant par le champ du personnel concerné (premier employeur de France avec 20 % des actifs, le secteur public compte plus de 60 % de femmes) que par l'exemplarité qui lui est dévolue et les impacts que produisent les discriminations sur la motivation au travail, l'absentéisme, les représentations données au public y compris sur la valorisation de soi dans son environnement professionnel.

C'est pourquoi, au sein du plan d'actions du projet d'administration, les questions relatives à la transversalité de projets nécessitant une approche de plus en plus globale et participative, à la coopération, au sens de l'action publique portée par des agent-e-s acteur-ice-s de leur citoyenneté au travail, au respect du cadre et du statut sont mises en dynamique. Ces valeurs se conjuguent, dans un dialogue social ambitieux, à l'accompagnement des problématiques sur l'environnement personnel et le bien-être, afin d'établir des passerelles entre les différents champs d'intervention des acteur-ice-s de la santé et du mieux-être au travail (assistant-e social-e, psychologue du travail, conseiller-e de prévention...).

Si le déploiement de ces ressources favorise le maintien dans l'emploi et participe à l'égalité professionnelle femmes / hommes, la collectivité ne peut se substituer aux manques de moyens de l'Etat. Elle agit cependant solidairement pour en limiter les impacts auprès d'agent-e-s, principalement féminins, dans leur carrière comme dans leur vie privée.

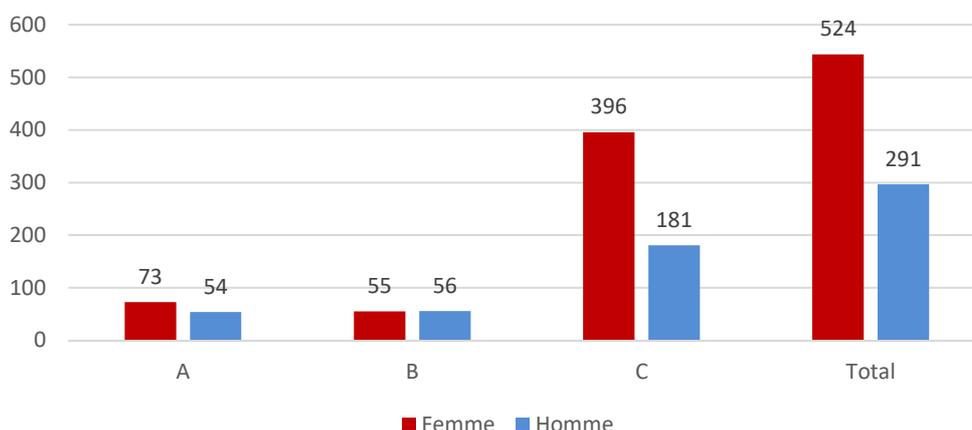
Remplaçant le bilan social et instauré par la loi du 6 août 2019, le rapport social unique qui devra notamment intégrer l'état de la situation comparée des femmes et des hommes, avec des données sexuées sur le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion, les conditions de travail, les actes de violence notamment sexuelles ou sexistes, ou de harcèlement. Les présents chiffres y seront intégrés.

Les grandes tendances sexuées du rapport social unique au 31 décembre 2019

Cet état des effectifs réguliers permet de disposer d'un suivi sans discontinuité des évolutions en matière d'égalité professionnelle femmes / hommes. En voici quelques extraits significatifs.

A. Les effectifs

Répartition des femmes et des hommes par catégorie dans les emplois permanents



La part des femmes occupant un poste de catégorie A après être restée stable jusqu'en 2018, progresse significativement en 2019. Elles représentent 52.64% des effectifs sur emploi permanent. Quant à la catégorie B, la trajectoire de cette représentativité s'inverse après une nette amélioration durant la période 2014-2018, en revenant à son niveau de 2015. La catégorie C reste très surreprésentée par les femmes, à environ 70% de l'effectif.

La Ville favorise les recrutements des agent-e-s statutaires et veille à la mixité femme / homme, à tous les niveaux de responsabilité, en fonction des compétences et des candidatures disponibles. Au sein, de la Direction Générale, en 2019, la ville dispose d'un directeur général des services homme, de 3 directrices générales adjointes femmes, d'1 DGA homme, d'1 DST homme. Comme en 2018, sur les 19 responsables de service en poste en 2019, 9 sont des femmes.

Répartition des effectifs permanents rémunérés en 2019 par catégorie

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	73	54	127
B	55	56	111
C	396	181	577
Total	524	291	815

Nouveaux arrivants fonctionnaires et agents contractuels permanents

	2018	2019		
		Total	Femmes	Hommes
Titulaires	25 (30%)	47 (40,5%)	32 (68%)	15 (32%)
Stagiaires	23 (28%)	11 (9,5%)	6 (55%)	5 (45%)
Contractuels	35 (42%)	58 (50%)	34 (59%)	24 (41%)
TOTAL	83	116	72 (62%)	44 (38%)

Nombre de mises au stage et de titularisations en 2017-2019

Motif	Cadre d'emploi	2017		2018		2019		Total
		F	H	F	H	F	H	
Première titularisation dans la FPT	Adjoints administratifs territoriaux			1		2	1	4
	Adjoints techniques territoriaux	8	2	10	4	7	3	34
	Adjoints territoriaux d'animation			1			1	2
	ATSEM			3				3
	Gardien brigadier de PM						2	2
	Agents sociaux territoriaux					2		2
	Animateurs territoriaux	1				1		2
	Attachés Territoriaux				2		2	4
	Auxiliaires de soins territoriaux	1				2		3
	Opérateurs ter. APS			1				1
	Educateurs des APS							0
	Rédacteurs							0
	Techniciens territoriaux				1	1		2
Total général		10	2	16	7	14	10	59

Motif	Cadre d'emploi	2017		2018		2019		Total
		F	H	F	H	F	H	
Première mise en stage dans FPT	Adjoints administratifs territoriaux	1				2	1	4
	Adjoints techniques territoriaux	3	3	7		7	5	25
	Adjoints territoriaux d'animation	1			1		1	3
	ATSEM					2		2
	Gardien brigadier PM				1			1
	Animateurs territoriaux			1	1	1	1	4
	Attachés Territoriaux				1	1		2
	Opérateurs ter. APS.	1						1
	Techniciens territoriaux			1			1	2
	Agents de police municipale							
	Educateur des APS						1	1
	Rédacteurs					1		1
Total général		6	3	9	4	14	10	46

En 2019, la titularisation à la suite d'un stage concerne 24 agent-e-s, dont 14 femmes et 10 hommes. 20 agent-e-s titularisé-e-s appartiennent à des cadres d'emplois de la catégorie C, 2 agent-e-s appartiennent à la catégorie B et 2 agent-es à la catégorie A.

B. Le temps de travail

Répartition par catégorie et par sexe des agents à temps partiel au 31 décembre 2019

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
Catégorie A	Hommes	1	1
	Femmes	2	1
	Total	3	2
Catégorie B	Hommes		
	Femmes	2	
	Total	2	0
Catégorie C	Hommes		
	Femmes	15	6
	Total	15	6

Répartition par sexe des demandes de temps partiel

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de demandes présentées	1	24	25
Nombre de demandes acceptées	1	24	25
Nombre de premières demandes satisfaites	1	11	12
Nombre de modifications de quotités	0	0	0
Nombre de retours au temps plein	0	8	8

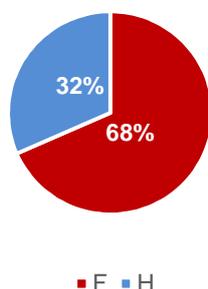
Les agents en temps partiel thérapeutique en 2019

Filière	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	12	1	13
Filière animation	2	1	3
Filière médico-sociale	1		1
Filière Sociale	2		2
Filière technique	7	2	9
Total général	24	4	28

La catégorie C est surreprésentée dans les temps partiels thérapeutique puisque sur 27 agents placés dans cette position 25 sont des agents de catégorie C. En outre les agents féminins représentent 86 % de cette population.

Répartition par sexe des bénéficiaires de CET

Répartition par sexe des bénéficiaires d'un CET



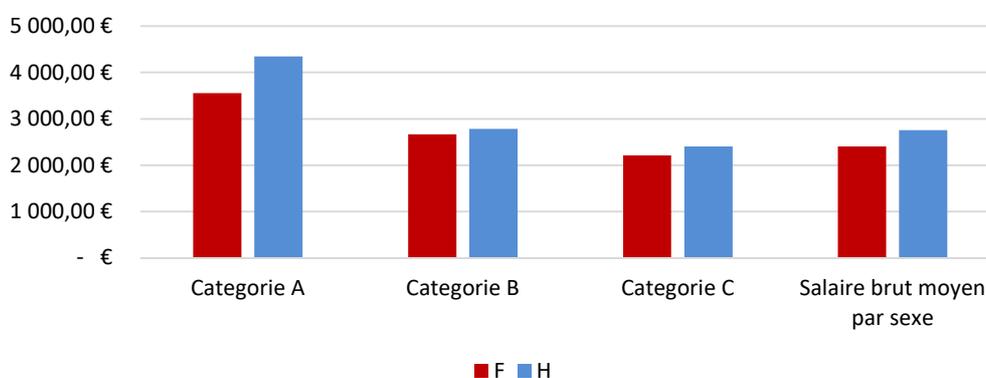
C. La rémunération

L'étude sur les salaires concerne l'ensemble des agents permanents (titulaires, stagiaires, contractuels et assistantes maternelles) en décembre 2019. Les moyennes sont pondérées, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte du poids des effectifs de chaque filière et catégorie, comme de la part des femmes et des hommes dans chacune d'entre elle.

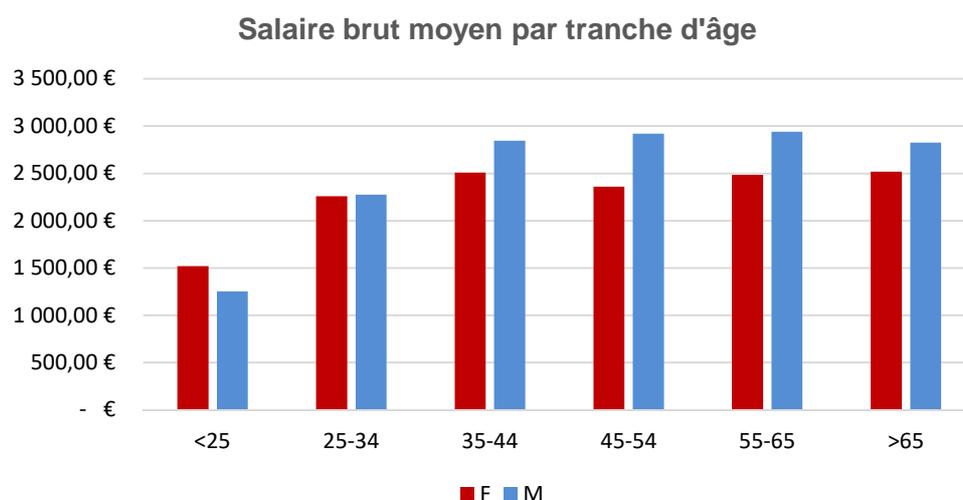
Salaire brut moyen par filière et par catégorie

Filières	F	H	Salaire brut moyen par filière
Filière Administrative	2 579 €	3 314 €	2 732 €
Filière Animation	2 268 €	2 338 €	2 295 €
Filière Culturelle	1 945 €	2 912 €	2 540 €
Filière Médico-sociale	3 089 €	3 948 €	3 181 €
Filière Médico-Technique	2 573 €	3 556 €	3 064 €
Filière Police Municipale	3 188 €	3 356 €	3 343 €
Filière Sociale	2 146 €	/	2 146 €
Filière Sportive	2 610 €	2 693 €	2 677 €
Filière Technique	2 224 €	2 612 €	2 415 €
Assistantes maternelles	2 009 €	/	2 009 €
Salaire moyen brut par sexe	2 463 €	3 091 €	2 640 €

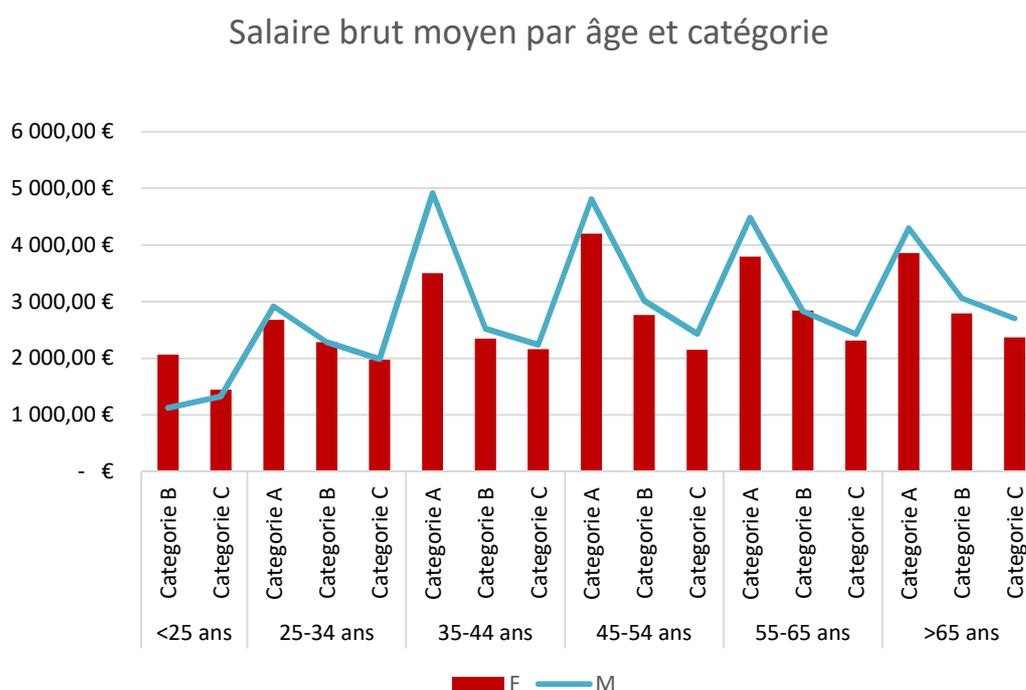
Salaire brut moyen par catégorie



Salaires bruts mensuels moyens par catégorie



Salaires bruts moyens par âge et catégorie



Sur le graphique, le salaire brut moyen des femmes est représenté par les colonnes rouges. Le salaire brut moyen des hommes est représenté par le trait bleu. Ainsi, pour tous les âges et pour toutes les catégories, exception faite des agents de moins de 25 ans, le salaire brut moyen des agents masculins est supérieur à celui de la gent féminine.

Cet écart est le plus manifeste pour les agents entre 35 et 44 ans, relevant de la catégorie A : l'écart de salaire entre un homme et une femme est de 1 500 € brut en moyenne.

L'écart de rémunération brut entre les hommes et les femmes s'élève en moyenne à 358 € (la tendance est à la baisse puisqu'en 2018 l'écart était de 385 €).

Cela s'explique notamment par les congés parentaux enregistrés en 2019.

Une autre part d'explication revient à la part variable des salaires (heures supplémentaires, astreintes,) et la prévalence des femmes sur les temps partiels, lesquels renvoient aussi sur les contraintes qui

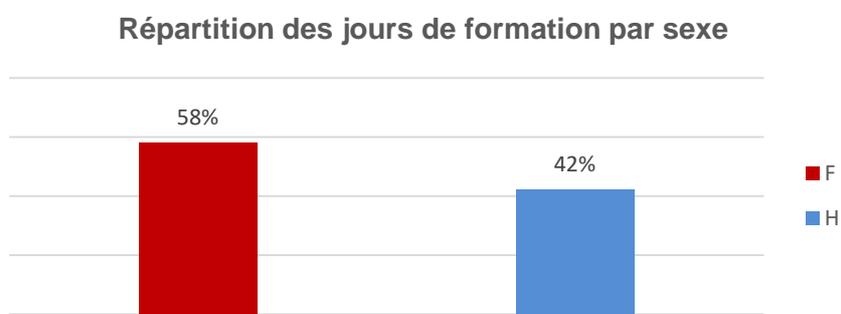
pèsent sur les femmes sur le champ extraprofessionnel, pour se rendre davantage disponibles professionnellement, par-delà les contraintes familiales qui reposent sur elles (répartition des activités domestiques, familles monoparentales, handicap d'enfants,...) évoquées en début de rapport.

Les marges d'actions les plus correctrices pour davantage parvenir à l'égalité salariale, relèvent donc d'une politique active à la préparation de concours sur le temps de travail. Cette progression de carrière produit des effets sur le traitement indiciaire, permet de disposer dès lors d'une part grade de régime indemnitaire plus élevée, d'être dotée d'une Nouvelle Bonification Indiciaire réévaluée car liée à des fonctions de plus grande responsabilité que rend accessible l'avancement de grade et la promotion par la voie des examens et des concours.

Enfin, les recrutements externes et mobilités internes devront continuer de favoriser la mise en responsabilité des femmes, comme c'est le cas au sein du Comité de Direction (constitué à parité ici alors que sur la moyenne nationale, il est constaté que les collectivités n'attribuent que 25% des postes de direction aux femmes).

D. La formation

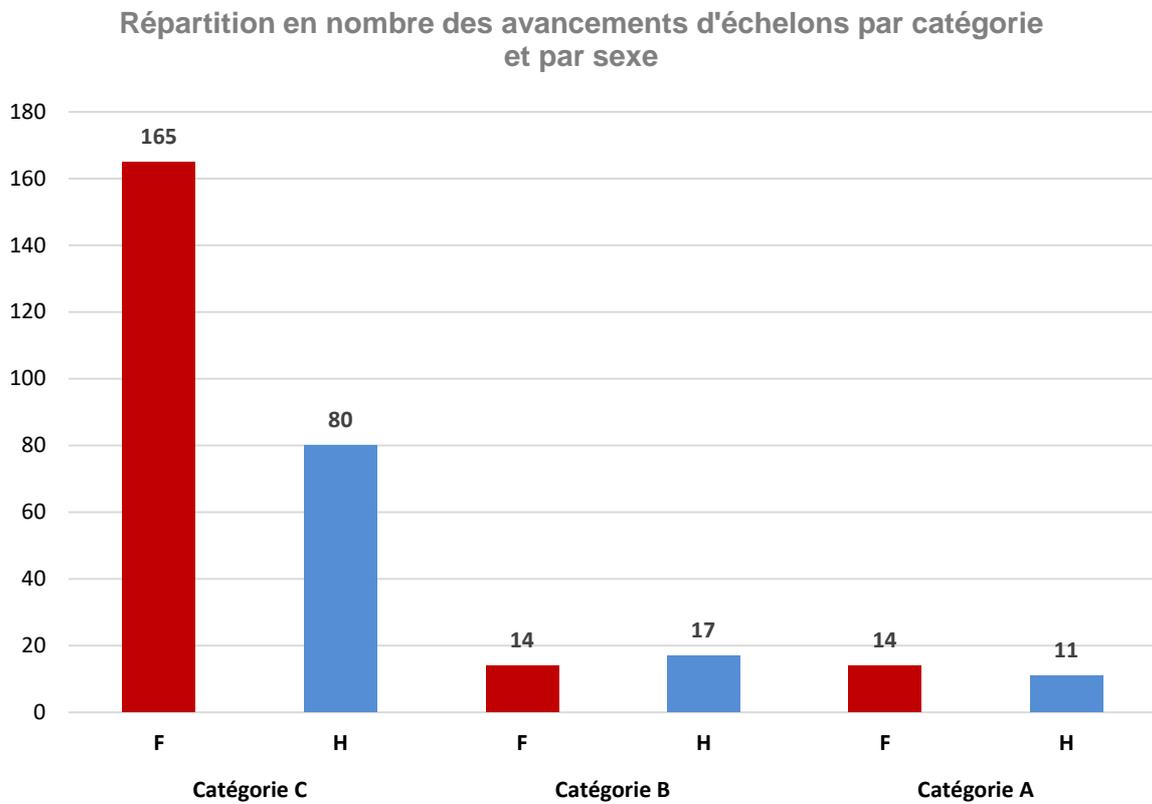
Répartition des jours de formation par sexe (tous statuts confondus)



En 2019, les femmes sont moins parties en formation que les hommes proportionnellement à leur présence au sein de la collectivité puisqu'elles représentent environ 65% des effectifs.

E. La carrière

Avancements d'échelon par catégorie et par sexe



A l'image des effectifs du personnel, nous retrouvons dans la procédure d'avancement une grande majorité de femmes en catégorie C. Elles sont moins représentées en catégorie B mais leur nombre est supérieur aux hommes en catégorie A.

Répartition des avancements de grades par catégorie et par sexe

Catégorie C

Filière	Catégorie C					Sexe	
	Promouvables (exam pro inclus)	Répondant aux critères locaux	Agents bloqués par la condition d'examen pro	Lauréats examens pro	Nombre d'avancements	H	F
Administrative	30	17	0	0	19	3	16
Technique	37	36	0	8	22	4	18
Animation	11	7	0	4	7	3	4
Sportive	0	0	0	0	0	0	0
Culturelle	0	0	0	0	0	0	0
Médico-sociale	2	1	0	0	1	0	1
Police Municipale	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	80	61	0	12	49	10	39

Catégorie B

Filière	Catégorie B					Sexe	
	Promouvables (exam pro inclus)	Répondant aux critères locaux	Agents bloqués par la condition d'examen pro	Lauréats examens pro	Nombre d'avancements	H	F
Administrative	15	9	7	1	4	0	4
Technique	1	0	1	0	0	0	0
Animation	17	9	10	2	5	3	2
Sportive	10	6	5	1	4	3	1
Culturelle	0	0	0	0	0	0	0
Médico-sociale	0	0	0	0	0	0	0
Police Municipale	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	43	24	23	4	13	6	7

Catégorie A

Filière	Catégorie A				Sexe	
	Promouvables (exam pro inclus)	Répondant aux critères locaux	Lauréats examen pro	Nombre d'avancements	H	F
Administrative	7	2		3	2	1
Technique	1	1	0	1	0	1
Animation					0	0
Sportive	0	0	0	0	0	0
Culturelle	0	0	0	0	0	0
Médico-sociale	0	0	0	0	0	0
Police Municipale	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	8	3	0	4	2	2

Les éléments relatifs à la promotion interne

Cadres d'emplois étudiés	16
Nombre d'agents promouvables	152
Agents proposés	9
Agents inscrits sur liste d'aptitude	4
Agents nommés au choix	1
Agents nommés suite à réussite à examen professionnel par voie de promotion interne	1

Les deux agents nommés grâce à cette procédure 2019 sont issus de la catégorie C (un homme) pour l'un et de la catégorie B pour l'autre (une femme).

Accompagnement individuel des agents dans le déroulé de carrière (par la chargée des carrières)

Suivi individuel des agents		Statut de l'agent		Sexe	
Type de traitement	Nombre de situations traitées	TIT	CONT	H	F
Rendez-vous individuel	41	36	5	25	16
Courrier personnalisé	58	53	5	23	35
Mail personnalisé et documenté	215 *	205	10	23	192
Notes d'avis à la hiérarchie avec proposition et points de situation	38	29	9	17	21
Rendez-vous avec référent RH d'autres services	20	0	20	13	7
Suivi des fins de carrière avec la chargée des dossiers de retraite	11	10	1	6	5
TOTAL	383	333	50	107	276

*Chiffre incluant toutes les communications individuelles liées aux procédures d'avancement de grade et de promotion interne Les autres mails correspondent aux réponses spontanées faisant suite aux sollicitations courantes des agents.

Ces chiffres n'incluent pas le traitement effectué par les autres agents du service des ressources humaines.

F. Condition de travail, hygiène et santé

Visites médicales

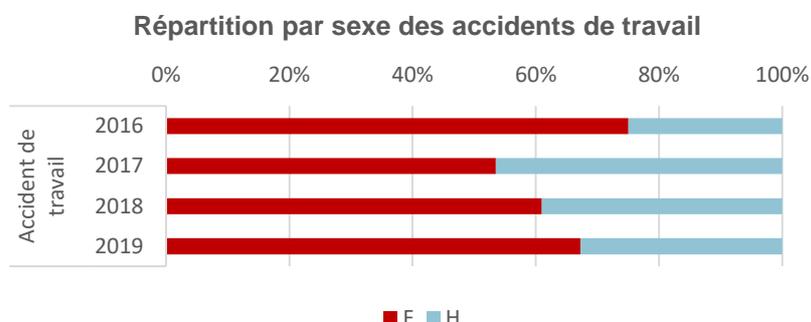
Dans le cadre de la médecine du travail et de prévention, 189 visites médicales ont été diligentées en 2019, contre 121 en 2018.

	<i>H</i>	<i>F</i>
<i>Nombre de visites médicales</i>	36	153

A leur issue, 21 restrictions médicales temporaires ont été prononcées. Elles concernent exclusivement des agents féminins, pratiquement tous issus de la catégorie C. Un seul agent relevant de la catégorie A s'est vu préconiser une restriction temporaire.

26 restrictions définitives ont été prononcées, concernant 17 femmes et 9 hommes, appartenant tous à la catégorie C. En 2018, 19 visites ont abouti à des restrictions temporaires et 39 à des restrictions définitives. Sur ces dernières, 11 concernaient des agents d'entretien et 7 des agents administratifs

Répartition par sexe des accidents du travail en 2019



Nombre de jours d'accidents du travail par sexe 2016-2019

		F	H
Accident de travail	2016	2 560	851
	2017	2 479	2 153
	2018	2 381	1 525
	2019	3 261	1 589

Accident de trajet	2016	611	285
	2017	920	170
	2018	1 020	280
	2019	355	9

La structure d'emplois de la collectivité se reflète pour une large part dans la forte représentativité des femmes et des agents de catégorie C dans l'accidentologie. Celle-ci doit pour autant être analysée plus avant, en détaillant les indicateurs, par cadres d'emplois et par métiers. Après une hausse importante entre 2016 et 2018, le nombre de jours d'accident du trajet est en forte diminution.

Nombre de jours de maladie professionnelle par sexe 2016-2019

	F	H	Total général
2016	717	-	717
2017	1 218	22	1 240
2018	1 333	120	1 453
2019	1 745	-	1 745
Total général	5 013	142	5 155

Le nombre de jours d'arrêts dans le cadre des maladies professionnelles poursuit son augmentation constante depuis 2016.

Répartition des agents RQTH et des agents reclassés par catégorie et par sexe

Catégorie	H	F	Total
A	1	0	1
B	1	2	3
C	14	63	77
Total	16	65	81

Ce rapport constitue donc la continuité d'un engagement politique pris par la ville, dans la construction d'indicateurs de suivi et de progression en matière d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes constituant le personnel communal.

Conclusion :

La politique municipale d'égalité femmes-hommes est mise en œuvre avec détermination et la volonté d'aider à modifier les réalités discriminantes que porte la société.

Loin de faire de dos rond sur les préjugés et réactions négatives nous déployons des efforts afin que la place des femmes soit reconnue que ce soit dans l'espace public, dans nos politiques publiques, nous souhaitons poursuivre et renforcer notre engagement sur ce sujet dès ce début d'année, en multipliant des actions concrètes comme le budget genré afin d'éradiquer ces rapports de domination archaïques et créer une société égalitaire où chacune et chacun trouve sa place.